

ISSN & (&\$!) \* +&

**Décision Modificative n° & 20&%**  
**Séance du &\* `bcj Ya VfY`&\$&%**  
**Compte-rendu des débats**



## COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (Renouvellement 2021)

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	Développement durable et environnement	Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	Agriculture et forêt	Administration générale et ressources humaines	Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques
<b>PRESIDENT(E)</b>	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	GARGOWITSCH Sophie	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	LAVIT Béatrice	DEZALOS Christian
<b>VICE-PRESIDENT(S-ES)</b>	MESSINA-VENTADOUX Annie  PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie  BILIRIT Jacques	VO VAN Paul	TONIN Valérie  LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène  LAMY Laurence	CALMETTE Marcel  DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas  LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques  CHOLLET Pierre
<b>MEMBRE</b>	BOUYSSONNIE Thomas (délégué à l'Habitat)  HAURE-TROCHON Caroline  HOCQUELET Joël  KHERKHACH Baya  CONSTANS Rémi  GRENIER Marie-Laure  DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas  MASSET Michel  VO VAN Paul  BORDERIE Jacques  LEPERS Guillaume  DEVILLIERS Arnaud  DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice  PICARD Alain  PAILLARES Marylène  GIRAUD Béatrice  LEPERS Guillaume  BORDERIE Jacques  CASTILLO Julie	LAMY Laurence  MIRANDE Jean-Jacques  MESSINA-VENTADOUX Annie  CAMANI Pierre  DUCOS Laurence  CHOLLET Pierre  BOUSQUIER Philippe  DEVILLIERS Arnaud  MAILLARD Clarisse	BORIE Daniel  DHELIAS Danielle  GRENIER Marie-Laure  SUPPI Patricia  GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel  MAILLOU Emilie  DHELIAS Danielle  SUPPI Patricia  KHERKHACH Baya  DUPUY Aymeric  MAILLARD Clarisse  DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie  PICARD Alain  BOUSQUIER Philippe  DUPUY Aymeric  GENOVESIO Cécile  DUFOURG Gilbert	MASSET Michel  MIRANDE Jean-Jacques  DUCOS Laurence  GIRAUD Béatrice  DEVILLIERS Arnaud  DELBREL Christian	CAMANI Pierre  LAURENT Françoise  BOUYSSONNIE Thomas  CASTILLO Julie  DEVILLIERS Arnaud  DELBREL Christian

## TABLE DES MATIERES

### Réunion du vendredi 26 novembre 2021

	Pages
- Ouverture de la séance du 26 novembre 2021 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne .....	1
- Désignation du secrétaire de séance (Mme Castillo) .....	1
-Vote sur l'approbation des débats des sessions du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 et du 23 juillet 2021.....	2
- Discours d'ouverture de la Présidente.....	2
- Présentation des orientations budgétaires de la décision modificatrice n°2 par M. Dézalos, président de la commission des finances .....	8
- Discours des Présidents de groupes et débats.....	10
- Intervention de M Dézalos et débats .....	14
- Présentation de la commission développement social, démographie médicale, insertion et habitat par Mme Gonzato-Roques et débats.....	19
- Présentation de la commission aménagement du territoire, infrastructure et mobilité par M Borie et débats .....	31
- Présentation de la commission développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M Masset et débats .....	35
- Présentation de la commission culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative par Mme Paillarès et débats .....	38
- Vote du rapport de la commission agriculture, forêt et environnement .....	40
- Vote des rapports de la commission administration générale, ressources humaines et patrimoine .....	41
- Vote des rapports de la commission finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques .....	42
- Fin de la séance du 26 novembre 2021.....	44
À	
À [ c ]	45
À	
- Diaporama.....	48

## ORDRE DU JOUR

### Commission Administration générale et ressources humaines

<b>8032</b>	Approbation des débats des sessions du 1er juillet 2021 (renouvellement) et du 23 juillet 2021 (session spéciale).....	<b>p 2</b>
-------------	--	------------

### Commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat

<b>1018</b>	Programme d'actions en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées .....	<b>p 22</b>
-------------	--	-------------

<b>1019</b>	Schéma départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance 2021-2025.....	<b>p 26</b>
-------------	---	-------------

<b>1020</b>	Prolongation du dispositif de cumul de l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) avec les revenus d'une activité salariée.....	<b>p 28</b>
-------------	--	-------------

<b>1021</b>	Revalorisation des services d'aide à domicile (SAAD) – <i>(Titre provisoire)</i> <i>Ce rapport pourrait faire l'objet, le cas échéant, d'un envoi ultérieur. En effet, certaines pièces comptables, nécessaires à l'examen du coût réel de l'avenant 43 n'ont toujours pas été transmises par les SAAD au moment de l'envoi des rapports de la DM2.....</i>	<b>p 30</b>
-------------	--	-------------

### Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

<b>2003</b>	Infrastructures et mobilité - réseau routier.....	<b>p 34</b>
-------------	---	-------------

<b>2004</b>	Plan routes et déplacements du quotidien.....	<b>p 35</b>
-------------	---	-------------

### Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

<b>3012</b>	Rapport d'information Center Parcs.....	<b>p 37</b>
-------------	---	-------------

<b>3013</b>	Rapport annuel 2021 des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixtes locales (SEML) dont il est actionnaire.....	<b>p 38</b>
-------------	---	-------------

### Commission Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative

<b>6008</b>	Mission départementale de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature : - Inscription de quatre nouveaux itinéraires de randonnée au PDESI - Actualisation de la composition de la CDESI et révision du schéma départemental de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature pour la période 2021-2028.....	<b>p 40</b>
-------------	--	-------------

### Commission Agriculture et forêt

<b>7004</b>	Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire Présentation du rapport d'activités 2020 des laboratoires des Pyrénées et des Landes.....	<b>p 40</b>
-------------	--	-------------

## **Commission Administration générale et ressources humaines**

<b>8033</b>	Rapport d'activité des services départementaux - Année 2020.....	<b>p 41</b>
<b>8034</b>	Tableau des effectifs au 1er septembre 2021.....	<b>p 41</b>

## **Commission Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques**

<b>9022</b>	pertes sur créances irrécouvrables – provisions.....	<b>p 42</b>
<b>9023</b>	M57 amortissement des immobilisations.....	<b>p 42</b>
<b>9024</b>	M57 rattachement des charges et des produits à l'exercice.....	<b>p 42</b>
<b>9025</b>	Décisions de la Présidente du Conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir en application des articles L. 1413-1, L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales.....	<b>p 42</b>
<b>9026</b>	Délégation de compétence à la Présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information de l'Assemblée délibérante.....	<b>p 43</b>
<b>9027</b>	Décision Modificative n°2 2021 du budget principal et du budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade (FEB).....	<b>p 43</b>
<b>9028</b>	Exécution du Budget primitif 2022 avant le vote du budget.....	<b>p 43</b>
<b>9029</b>	Avenant n°2 à la convention de partenariat triennale 2019-2021 entre le Département de Lot-et-Garonne, l'association des Maires et le Service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne.....	<b>p 43</b>
<b>9030</b>	Expérimentation du compte financier unique - Convention avec l'Etat.....	<b>p 43</b>

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	Pages
<b>BORDERIE Sophie</b> , Présidente du Conseil Départementale	1 à 8 ; 16 à 17 ; 18 ; 19 ; 21 ; 22 ; 26 ; 28 ; 29 ; 30 ; 37 ; 40 ; 41 à 44 ;
<b>BORIE Daniel</b>	31 ; 32 ; 33 ; 39 ;
<b>CAMANI Pierre</b>	36 ; 37 ;
<b>CASTILLO Julie</b>	32 ; 33 ; 36 ; 37
<b>CHOLLET Pierre</b>	10 à 11 ; 14 à 16 ; 23 ; 25. 28. 29 ; 34 ; 36 ;
<b>DELBREL Christian</b>	12 ; 34 ;
<b>DEZALOS Christian</b>	1 ; 8 à 9 ;
<b>DHELIAS Danielle</b>	16 ;
<b>DUCOS Laurence</b>	18 ; 25 ; 29 ;
<b>DUFOURG Gilbert</b>	13 ; 28. ; 34 ; 36 ; 39 ; 40 ;
<b>GENOVESIO Cécile</b>	41 ;
<b>GONZATO-ROQUES Christine</b>	19 à 21 ; 22 ; 23 à 24 ; 28 ; 29
<b>KHERKHACH Baya</b>	21 ; 24 ; 36 ;
<b>LAVIT Béatrice</b>	16 ;
<b>LEPERS Guillaume</b>	18 ; 37 ;
<b>MASSET Michel</b>	35à 36 ; 37 ;
<b>MESSINA-VENTADOUX Annie</b>	29 ; 30 ;
<b>PAILLARES Marylène</b>	38 ; 39 ;
<b>SUPPI Patricia</b>	27 ;
<b>Céline CROS-RONNE</b> , directrice générale adjointe du développement social	25 ;
<b>Laurent DELRUE</b> , Directeur générale des services	26 à 27 ; 28 ; 30 ; 33 ; 41 ;

**COMPTE RENDU**

**DES DEBATS**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2021**

-----

**SÉANCE DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021**

*Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 26 novembre 2021 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, directeur général des services.*

*La séance a débuté à 09h35 et a été levée à 13h15.*

*Étaient présents : MM BILIRIT Jacques, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOUYSSONNIE Thomas, CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DEVILLIERS Arnaud, DEZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danielle, DUCOS Laurence, MM DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, GENOVESIO Cécile, GIRAUD Béatrice, GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes KHERKHACH Baya, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, LAVIT Béatrice, M LEPERS Guillaume, Mmes MAILLARD Clarisse, MAILLOU Emilie, M. MASSET Michel, Mme MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mmes SUPPI Patricia, TONIN Valérie, M. VO VAN Paul,*

*Étaient absents : Mmes DALLIES Vanessa (non représentée), GRENIER Marie-Laure ( a donné pouvoir à M Borderie), M LACOMBE Nicolas ( a donné pouvoir à Mme PAILLARES)*

**Mme la Présidente.** – Mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint (14 présents en application de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022). Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose, si elle le veut bien, à Mme Castillo, d'assurer cette fonction.

Un envoi complémentaire et rectificatif a été effectué le 24 novembre 2021. Cet envoi concerne les rapports suivants :

- le rapport 1021, « Revalorisation des services d'aide à domicile » ;
- le rapport 2004, « Plan routes et déplacements du quotidien », afin de prendre en compte les noms des conseillers départementaux qui siègeront au sein du comité de pilotage ;
- le rapport 8034, « Tableau des effectifs », afin de rectifier une transformation de poste mentionnée à tort dans la version initiale.

Nous reviendrons sur l'examen de ces rapports ultérieurement.

Des motions sont-elles déposées par les groupes ?



**M. DEZALOS.** – Le groupe de la majorité présentera à l'assemblée une motion de soutien aux deux stations de radio Virgin et RFM, qui sont menacées de fermeture. Tout ceci au nom de la préservation de la pluralité de l'information et de la proximité de l'information.

**Mme la Présidente.** – Je demande qu'elle soit distribuée à l'ensemble des conseillers départementaux.

Je vous propose d'adopter le rapport 8032, « Approbation des débats des sessions du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et du 23 juillet 2021 ». Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE**

**RAPPORT N° 8032**

**APPROBATION DES DEBATS DES SESSIONS DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 ET DU 23 JUILLET 2021**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité***

Comme j'ai pu m'en entretenir avec les présidents de groupe, je vous propose, avant nos traditionnels échanges d'ouverture de session et pour des raisons de respect des procédures, d'examiner les rapports remis sur table relatifs aux ajustements de l'exécutif.

Comme vous le savez, Madame Lavit a récemment vu évoluer le périmètre de son activité professionnelle. Ses nouvelles responsabilités ne lui permettent plus d'assurer convenablement les charges relatives à son poste de vice-présidente aux ressources humaines.

Avec une lucidité et un sens des responsabilités que je tiens à saluer, Madame Lavit m'a ainsi proposé sa démission de vice-présidente, que j'ai à regret acceptée.

Madame Lavit souhaite rester néanmoins membre de la commission Ressources humaines. Elle pourra ainsi assurer dans de bonnes conditions le passage de témoin avec son successeur, Christian Dezalos, qui se voit donc confier la gestion des ressources humaines en plus de ses attributions actuelles.

Je tiens à remercier publiquement, en mon nom mais également au nom de l'assemblée départementale, Madame Lavit pour son engagement et le travail accompli, parfois dans un contexte difficile ces derniers mois.

Je vous propose donc d'adopter le rapport 8035, « Décision de compléter la commission permanente suite à la démission de Madame Béatrice Lavit de son poste de 10<sup>e</sup> vice-présidente ». Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'assemblée décide donc de compléter la commission permanente et de procéder à l'élection du 10<sup>e</sup> vice-président. L'assemblée acte également le retour de Madame Lavit en qualité de membre de la commission permanente. Je constate qu'il est 9h42.

**RAPPORT N° 8035**

**DECISION DE COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME BEATRICE LAVIT DE SON POSTE DE 10<sup>E</sup> VICE-PRESIDENTE**

***VOTE : Le rapport est adopté.***

***Pour : 27 (groupes Majorité Départementale et Dynamique Citoyenne) et M Dufourg.***

***Abstention : 14 (groupe 100% Lot-et-Garonne)***

***Absents lors du vote des rapports 8032 et 8035 :***

***- M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillarès)***

***- Mme Grenier (a donné pouvoir à M Borderie)***

***- Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)***

***- Mme Dalliès (non représentée)***

Nous allons maintenant procéder à l'examen du rapport 8036, « Élection au 10<sup>e</sup> poste de vice-président de la commission permanente vacant ». En application des dispositions des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales, les membres de la commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste, chaque conseiller départemental pouvant présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Afin de respecter la parité, l'écart entre le nombre des candidats à l'élection de vice-président ne peut être supérieur à 1.

Pour rappel, la commission permanente étant composée de 12 vice-présidents, le poste vacant ne peut donc être pourvu que par un conseiller départemental du même sexe que la vice-présidente démissionnaire.

J'ai donc proposé à Madame Dhélias de succéder à Madame Lavit en tant que 10<sup>e</sup> vice-présidente, et je souhaite lui confier une délégation à la ruralité et à la vie des territoires. Madame Dhélias a accepté et je l'en remercie. Je ne doute pas qu'une fois désignée formellement par notre assemblée, elle remplira avec efficacité ses fonctions. Pour autant, je précise, comme le prévoient les textes, que les éventuelles candidatures alternatives doivent m'être déposées dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental de compléter la commission permanente, soit jusqu'à 10h42. Si, à l'expiration de ce délai, la seule candidature de Madame Dhélias est enregistrée, elle pourvoira immédiatement ce poste, et Madame Lavit redeviendra 8<sup>e</sup> membre de la commission permanente.

Mes chers collègues, le 8 novembre dernier, nous avons appris le décès de Jean Caillot, ancien maire de Bouglon et ancien conseiller général du canton du même nom, de 1967 à 1979. Je ne l'ai pas personnellement connu, mais plusieurs témoignages m'ont fait part de son sérieux et de son attachement à son canton et à l'institution départementale. En sa mémoire, je vous invite à observer un temps de recueillement.

*(Minute de silence)*

J'ouvre cette session dans un contexte d'incertitude sur le plan sanitaire. En dépit d'une couverture vaccinale parmi les meilleures d'Europe occidentale, notre pays fait aujourd'hui face à une reprise épidémique préoccupante. Le Lot-et-Garonne, tout comme de nombreux autres départements, connaît depuis la mi-octobre une flambée des cas positifs, en dépit des restrictions imposées par les nouvelles règles en matière de dépistage. Notre département est désormais le second en Nouvelle-

Aquitaine au classement des départements présentant le plus fort taux d'incidence : il est passé de 165 pour 100 000 habitants il y a quelques jours, à plus de 300 aujourd'hui.

Si le nombre des hospitalisations n'est pas encore inquiétant à ce stade, la multiplication des personnes testées positives ou cas contacts commence à avoir des conséquences concrètes : fermeture de classes, isolement de salariés, ralentissement d'activités... Il est vraisemblable que nous devions, à l'instar de certains autres services publics ou institutions, adapter à nouveau notre fonctionnement à cette recrudescence. En tout état de cause, je réaffirme ma volonté de maintenir une continuité de services la plus efficiente possible.

Pour autant et plus que jamais il nous faut rappeler que la pandémie n'est pas dernière nous et que le respect des gestes barrières reste indispensable, tout particulièrement en période hivernale. J'encourage également les Lot-et-Garonnais déjà vaccinés à effectuer leur rappel et les Lot-et-Garonnais non vaccinés à se vacciner, pour eux et pour leur entourage. Le Département restera mobilisé, dans la mesure de ses moyens et comme il l'a toujours fait, pour favoriser la vaccination.

Au-delà de la priorité sanitaire, qui reste notre première préoccupation, gageons que cette situation ne vienne pas contrarier une reprise de l'activité qui s'annonce importante et durable.

Je tenais aussi à vous informer que je viens de prendre la décision d'annuler le Noël des enfants des agents du Département. Il était prévu un rassemblement, un spectacle et un goûter, et de leur donner leur cadeau de Noël. L'événement sera réduit à ce que les parents puissent venir récupérer les cadeaux de leurs enfants à l'Orangerie. J'ai fait de même pour les enfants des sapeurs-pompiers. Puis nous verrons pour les vœux aux agents, en fonction de l'évolution de l'épidémie, s'ils pourront être maintenus ou pas. Je vous tiendrai évidemment informés.

Toujours dans l'actualité, le 18 novembre dernier, nous organisons les assises de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'Écoparc de Damazan. De l'avis général et avec plus de 200 participants, cette deuxième édition a été un succès. Je remercie Christine Gonzato-Roques et Michel Masset pour leur implication dans l'organisation de cette journée qui nous a permis d'avancer sur la mise en œuvre du plan d'action 2021-2027. Ne perdons pas de vue que l'ESS représente un gisement d'emplois très prometteur et que son développement s'inscrit totalement dans notre stratégie de transition écologique et sociale.

Succès également du colloque professionnel « Que sait-on des violences conjugales ? » qui s'est tenu le 25 novembre dernier en écho à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ce colloque, organisé en partenariat avec le Conseil départemental et auquel ont participé de nombreux agents du Département, a été l'occasion de rappeler l'engagement du Département en faveur de cette cause dont j'ai fait une priorité. Je salue l'action menée à ce titre par Marylène Paillarès, action efficace et reconnue par l'ensemble de nos partenaires. Je souhaite que Madame Paillarès puisse nous présenter au premier trimestre 2022 un premier bilan de la mise en place de sa feuille de route.

Autre sujet, le dossier GPSO (Grands Projets du Sud-Ouest). L'assemblée départementale, le 22 octobre, a fait part à l'unanimité de son refus de participer au financement de ce projet. Une décision claire, argumentée et définitive. Pour autant, j'ai depuis continué à faire l'objet de sollicitations ou d'interpellations, plus ou moins opportunes. C'est ainsi que le 19 novembre j'ai rappelé la position du Département au préfet Guyot, coordonnateur du dossier, à l'occasion d'un entretien téléphonique organisé à sa demande. Notre échange a été courtois mais ferme et je n'ai pas manqué de rappeler qu'en matière de gestion de la collectivité et de priorisation des actions à mener, notre assemblée était libre de ses choix et souveraine et que si nous avions bien évidemment le souci constant d'expliquer, de travailler en confiance et en concertation, nous n'avions pas à justifier nos choix vis-à-vis de l'État.

C'est pourquoi j'avoue avoir été surprise du courrier reçu le 22 novembre dernier du préfet Guyot, évoquant un plan de financement faisant toujours apparaître le Lot-et-Garonne mais,

curieusement, plus la Gironde, et me demandant de le soumettre à nouveau à l'Assemblée. En toute transparence, j'ai transmis ce courrier aux présidents des quatre groupes politiques ainsi que ma réponse au préfet Guyot lui indiquant que notre décision était, je l'ai dit, ferme, définitive et argumentée. Me concernant, ce dossier est donc clos.

Quelques mots du Congrès de l'ADF ou plutôt des Assises des Départements qui se tiendront les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre prochains à Bourg-en-Bresse. Comme vous le savez, le Président Sauvadet a souhaité que l'ADF (Assemblée des Départements de France) élabore un « Livre blanc » recensant « 102 PROPOSITIONS POUR AGIR MIEUX AU SERVICE DES FRANÇAIS » adressé, notamment, aux candidats à l'élection présidentielle de 2022. Si le projet était louable, je dois vous avouer que sa mise en œuvre a été assez difficile. Le « Livre blanc » est en cours de finalisation et je vous le transmettrai d'ici quelques jours, mais dès à présent je crains qu'il ne comporte quelques lacunes ou, à l'inverse, quelques propositions assez discutables. Pour autant, certaines propositions sont incontestablement fortes et innovantes, démontrant en tout état de cause que les Départements, s'ils n'hésitent pas à faire preuve de leur mécontentement, savent également faire des propositions constructives et novatrices.

Pour conclure cette introduction, je vous propose d'organiser notre session relative aux orientations budgétaires le 11 février prochain et notre session budgétaire le 18 mars. Le calendrier des commissions permanentes vous sera adressé mais je vous indique dès à présent que la première se tiendra le 28 janvier 2022.

Mes chers collègues, j'en viens maintenant aux rapports de cette session à proprement parler. Nous avons plusieurs rapports importants dans le champ du développement social. Il y a d'abord le programme d'actions en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. C'est la traduction concrète d'un engagement que nous avons porté pendant la campagne des élections départementales. L'intérêt de développer un habitat inclusif dans notre département n'est pas à démontrer. Nous en connaissons les avantages : un habitat à taille humaine, qui préserve la dignité des personnes et qui favorise leur autonomie le plus longtemps possible. Il existe une attente sociale forte pour développer ce type d'habitat intermédiaire.

Toutefois, l'engouement réel qui se manifeste un peu partout doit impérativement être encadré pour ne pas laisser au seul marché l'organisation de cet habitat d'un genre nouveau. Je vous propose donc de nous saisir des outils mis à notre disposition par l'État pour à la fois répondre aux attentes de nos concitoyens et pour mieux accompagner le développement de ces habitats innovants sur nos territoires.

Nous examinerons également le schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance 2021-2025. Au-delà de l'obligation légale d'établir un tel document, ce schéma a pour objectif de proposer un cadre structurant, avec de grandes orientations qui guident sa mise en œuvre autour de quatre grands axes :

1. agir au plus tôt ;
2. anticiper et s'adapter en permanence ;
3. donner la certitude d'un avenir ;
4. mutualiser les efforts.

Ces orientations feront l'objet d'une présentation par la vice-présidente, Madame Gonzato-Roques.

Ce plan à la fois ambitieux et pragmatique, est le résultat d'un travail approfondi. Je tiens à saluer l'engagement de tous ceux, au sein de la collectivité comme nos partenaires extérieurs, qui y ont contribué, dans un contexte sanitaire loin d'être facilitant.

La politique de protection de l'enfance, compétence essentielle du Département, ne peut s'exercer seule. C'est par nature une politique qui ne peut qu'être partenariale. Cette feuille de route qui vous est présentée, est le résultat d'un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires qui ont salué le travail accompli dans la définition des priorités à mener.

Lors de la présentation de cette feuille de route à l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE), qui réunit l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance en Lot-et-Garonne, l'ensemble des partenaires a salué la qualité du travail accompli dans la définition des priorités à mener.

L'ODPE sera régulièrement réuni et sera le garant de la mise en œuvre de ce schéma. Il sera ainsi consulté pour suivre la mise en œuvre des fiches actions, les évaluer et prioriser les actions à mener. Loin d'être un document figé, il s'agit bel et bien d'un support de travail pour mener à bien une politique partenariale au bénéfice de la protection des enfants du Lot-et-Garonne.

Nous vous présenterons également les mesures que nous comptons prendre afin de renforcer le service de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) de notre collectivité. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des actions menées et des initiatives prises ces derniers mois et doivent permettre de faire face aux problématiques rencontrées par l'ensemble des Départements de France que j'avais pu déjà évoquer :

- augmentation du nombre de signalements et des situations socialement complexes traduisant un développement de la précarité mais également des tensions au sein de notre société ;

- fortes difficultés à recruter des personnels qualifiés, véritable pénurie de travailleurs sociaux même sans expérience, ces métiers étant extrêmement difficiles et peu reconnus ;

- multiplicité des interlocuteurs institutionnels et notamment étatiques, avec un poids prépondérant du secteur judiciaire, 85 % des mesures éducatives étant le fruit de décisions de justice ;

- situation sinistrée du secteur psychiatrique et particulièrement pédopsychiatrique en France, avec une absence de réponses adaptées de l'État.

Je crois sincèrement que les mesures élaborées en concertation avec les agents concernés et présentés aux élus membres de la CASIH (Commission Développement Sociale, Démographie Médicale, Insertion et Habitat) et du CHSCT font réellement avancer les choses et améliorent les conditions de travail des agents du Département.

Nous partageons tous un même objectif commun : protéger les enfants qui sont confiés au Département et leur donner toutes les chances de réussite et d'épanouissement. Laisser croire que le Département ne remplit pas ses missions de protection de l'enfance est un affront pour l'ensemble des travailleurs sociaux du Département qui accompagnent au quotidien ces enfants et leurs familles.

Sans vouloir nullement me défausser, il faut également rappeler que l'État a sa part de responsabilité et doit prendre des mesures fortes en la matière, l'ADF l'a déjà interpellé en ce sens.

L'autre dossier inscrit à l'ordre du jour de cette session, c'est la prolongation du dispositif de cumul RSA/activité. Avec ce dispositif, nous apportons une réponse aux besoins de main-d'œuvre qui sont importants dans de nombreux secteurs d'activité et nous développons les solutions d'insertion pour les bénéficiaires du RSA. En début d'année, nous avons élargi la possibilité de cumuler le RSA avec une activité aux secteurs de l'industrie hôtelière et de la restauration, deux secteurs fortement impactés

par la crise sanitaire. Avec 164 bénéficiaires du RSA concernés et 217 contrats de travail signés, le dispositif a démontré sa pertinence, même s'il reste perfectible. Je vous propose donc de prolonger l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2022, période à l'issue de laquelle une nouvelle évaluation du dispositif sera réalisée.

Mes chers collègues, vous le voyez, les solidarités humaines occuperont une place importante dans nos débats de la matinée. Nous sommes certes chef de file en la matière, mais c'est aussi une volonté politique assumée par la majorité à un moment où la reprise économique est sensible, mais où les inégalités et la précarité persistent à tous les âges de la vie. Mon engagement de ne laisser aucun Lot-et-Garonnais sur le bord du chemin est donc plus que jamais d'actualité. Solidarités humaines, mais aussi solidarités territoriales.

L'autre grand dossier de cette session, c'est donc bien évidemment le lancement de notre plan « Routes et déplacements du quotidien ». Il s'agit là aussi de la traduction concrète d'un engagement de notre majorité car nous constatons tous les jours sur le terrain à quel point les déplacements du quotidien sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

C'est également l'occasion de dresser un nouveau bilan d'étape du Plan de Modernisation du Réseau Routier (PMRR) qui doit s'achever en 2025. À ce jour, 73 % des opérations inscrites au PMRR ont été réalisées ou sont en passe de l'être. Cela représente un investissement réel de 104 millions d'euros. L'effort a été incontestablement réel et significatif mais il faut maintenant aller plus loin.

Après la réalisation ou le lancement les grands projets de désenclavement et de modernisation, l'heure est à la mobilisation maximale sur les trajets locaux et l'intermodalité. Dans un département rural comme le nôtre, 80 % des déplacements se font sur la route. La route, c'est le quotidien des Lot-et-Garonnais pour aller travailler, faire ses courses, aller chercher les enfants à l'école, faire du sport. C'est un fait et le quotidien des Lot-et-Garonnais, c'est notre priorité.

Tout en poursuivant la réalisation des aménagements structurants, nous allons donc intensifier nos efforts pour améliorer, moderniser et sécuriser les 3 000 kilomètres de routes empruntées chaque jour par nos concitoyens.

Au-delà de l'entretien des routes, je souhaite que ce plan aille plus loin et propose des actions concrètes, novatrices et ambitieuses pour développer les mobilités douces et les mobilités solidaires, car nous devons être inventifs et audacieux pour répondre aux enjeux de la mobilité, dans les territoires ruraux.

Le carrefour des mobilités organisé à Monflanquin à l'initiative du Département, il y a quelques semaines, a démontré l'étendue des attentes et besoins des habitants, acteurs socio-économiques et des élus en la matière.

Ce plan routes et déplacements du quotidien doit nous permettre d'anticiper les déplacements de demain pour répondre tout à la fois à la nécessité d'améliorer le quotidien des Lot-et-Garonnais, de renforcer l'attractivité de notre territoire et de s'inscrire dans une volonté d'aménagement durable et respectueux de l'environnement.

La méthode choisie pour son élaboration sera partenariale et transversale, associant l'ensemble des acteurs locaux, professionnels, collectivités locales, notamment les EPCI qui ont tous pris la compétence d'AOM (d'Autorités Organisatrices de Mobilités), mais également les usagers et plus généralement les Lot-et-Garonnais.

Daniel Borie, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de la mobilité conduira ce dossier d'une importance toute particulière, pour lequel j'ai souhaité qu'un

comité de pilotage rassemblant les représentants de l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée soit constitué.

Mes chers collègues, cette décision modificative est donc celle des engagements tenus ! Dans le prolongement des sessions que nous avons organisées cet été, la majorité entend poursuivre avec méthode et réalisme la mise en œuvre des actions qui permettent au quotidien d'améliorer la qualité de vie des Lot-et-Garonnais et de dessiner les contours du Lot-et-Garonne de demain. Je vous remercie.

Monsieur Dezalos, je vous donne la parole afin que vous nous présentiez les grandes lignes de cette décision modificative n° 2 de 2021. Les groupes interviendront à la suite de cette présentation.

### ***Présentation d'un diaporama (cf. page 4, )***

**M. DEZALOS.** – Mes chers collègues, je vais vous présenter rapidement la DM2, qui prépare, comme tous les ans, la clôture de l'exercice budgétaire. Comme pour la DM1 de notre session d'octobre, les ajustements proposés sont de faible importance et répondent principalement à des contraintes techniques. La DM2 ne bouleverse donc pas les grands équilibres du budget départemental, et je peux dès lors annoncer que sauf accident de force majeure, le haut niveau de solvabilité de la collectivité constatée à la clôture de l'exercice 2020 sera préservé à la fin 2021.

Les deux plus grandes incertitudes du budget, à savoir les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), (en recettes) et le RSA (en dépenses), peuvent continuer de nous surprendre, à la hausse comme à la baisse. Ces deux composantes totalement immaîtrisables nous imposent par conséquent une stratégie de prudence particulièrement après la suppression de tout pouvoir fiscal départemental.

S'agissant du RSA, le premier trimestre a été marqué par une progression exceptionnelle de 8 % par rapport à la même période en 2020. Puis cette progression s'est nettement ralentie. En septembre, l'allocation RSA était inférieure à celle de septembre 2020, et cette tendance devrait se confirmer en décembre. Globalement en 2021, le RSA serait en recul de 1,5 à 2 % par rapport à 2020, alors que nous avons prévu une augmentation de plus de 7 % lors du budget primitif.

Selon la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, cette évolution serait en rapport avec la prolongation (toute provisoire) des droits à l'assurance chômage, ceci entraînant moins d'entrées dans le dispositif RSA. Cette évolution est aussi en rapport avec la reprise économique que l'on constate.

Concernant les DMTO, en 2021 la collectivité devrait atteindre un produit supérieur d'au moins 20 % à celui de 2020, ce qui représenterait la plus forte progression constatée dans le département. L'exercice 2021 devrait donc nous réserver des résultats plus satisfaisants encore que ceux que nous avons prévus, notamment en termes d'autofinancement.

Cependant, au-delà des impacts de la crise, dont on sait bien qu'elle n'est pas tout à fait derrière nous, diverses mesures qui pourraient se révéler après les prochaines élections fragilisent toute prospective budgétaire : par exemple, une probable contractualisation avec l'État, c'est-à-dire une version ajustée du Pacte de Cahors, une éventuelle recentralisation du RSA et un certain nombre d'autres questions de ce type qu'il nous faut prendre en considération pour relativiser le confort que nous pourrions apprécier de notre situation financière.

À cela s'ajoute la reprise de l'inflation. Nous avons oublié un peu les conséquences que cela peut avoir pour une collectivité comme la nôtre sur les traitements et les salaires, sur les achats et les marchés. Je peux vous dire que, ces derniers jours, nous avons des rencontres de travail avec les différents services de la collectivité, et tous ces services nous font remonter le constat de

renchérissement du coût des prestations, des matériaux, des fournitures, etc. Il est certain qu'il y aura des conséquences sur nos dépenses.

Aussi, le manque de visibilité sur l'avenir doit s'accompagner d'une stratégie financière qui nous assure de pouvoir répondre aux futurs aléas à la fois conjoncturels et structurels. Nous devons avoir une approche pluriannuelle de nos finances dans un contexte qui ne cesse d'évoluer et dont la crise sanitaire aura accéléré la transformation. Face à toutes les incertitudes, nous devons dégager des résultats qui intègrent cette dimension pluriannuelle de façon à pouvoir « assurer » les prochains budgets. Ne devons-nous pas envisager en quelque sorte un système budgétaire départemental d'auto-assurance ? C'est une réflexion que l'on entend dans les rapports techniques que l'on reçoit ici ou là, que l'on entend de plus en plus au plan national. Vous vous souvenez sans doute que le député du Gers, Jean-René Cazeneuve, avait participé à une assemblée générale de l'Association des maires de Lot-et-Garonne il y a trois ou quatre ans, et, en tant que spécialiste des finances publiques, à l'occasion d'un rapport dont il était l'auteur sur l'impact de la crise du Covid-19, préconisait « un mécanisme d'encadrement pluriannuel des recettes fiscales des Départements, global et protecteur, afin de corriger les écarts grandissants entre les crises et les pics de ressources futures, sans possibilité de modification par le pouvoir de taux ».

Le comité des finances locales ne va-t-il pas décider un accroissement des mises en réserve de DMTO dans un contexte de forte hausse du marché immobilier, afin d'abonder le fonds national de péréquation des DMTO, en prévision de possibles crises des finances locales ? Cette réflexion est présente nationalement.

Toujours dans le même ordre d'idée, l'Association des Départements de France a proposé un amendement au projet de loi de finances pour 2022 sur la possibilité pour les Départements, à titre individuel et volontaire, de provisionner une partie de leurs produits de DMTO. Cela concourt à justifier ou légitimer une politique qui consisterait pour les Départements à constituer leurs propres provisions, leurs propres précautions financières, pour pouvoir absorber d'éventuelles fluctuations de leurs ressources et de leurs dépenses.

Au niveau de notre collectivité, les résultats de 2020 nous avaient permis de constituer une enveloppe de précaution destinée à protéger notre budget des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Les résultats de 2021 doivent, je crois, nous inviter à renouveler cette pratique de précaution. La continuité de la progression des DMTO n'est certainement pas garantie ; le RSA peut très bien augmenter fortement en 2022, ce qui créerait un effet de ciseau dévastateur pour les finances départementales.

La décision modificative n° 2 s'inscrit dans ce contexte de fond, que nous aurons l'occasion de réexaminer prochainement dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Quels sont les principaux éléments de la DM2 ? De portée très limitée, cette décision s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 760 k€, dont 210 k€ de propositions nouvelles. Les modifications les plus significatives concernent l'augmentation des charges de personnel à hauteur de 201 500 €, qui correspond pour l'essentiel à un renforcement des équipes dans les collèges, en lien avec la crise sanitaire.

Les recettes comprennent un ajustement de la dotation globale de fonctionnement, qui est diminuée de 600 k€, résultant de la recentralisation des actions liées à la lutte contre la tuberculose : cette politique étant recentralisée, il y a une retenue sur une partie des recettes en provenance de l'État. Nous avons aussi deux recettes exceptionnelles, d'abord 600 k€ régularisant comptablement le solde du volet investissement de la convention de financement de la LGV Sud Europe Atlantique (Tours-Bordeaux), en vous rappelant que nous avons au total versé près de 35 M€ à cette opération : 33 M€ de contribution et un peu plus de 1,7 M€ pour un contentieux qui était consécutif au refus que nous avons manifesté au final pour le paiement. Nous proposons ensuite une reprise de provision de 751 k€ pour créance douteuse, la provision ayant été initialement surestimée.



Ces recettes supplémentaires permettent d'augmenter l'autofinancement à hauteur de 550 k€. 500 k€ seront affectés à la réduction du montant de l'emprunt d'équilibre. Nous avons prévu de recourir à des emprunts nouveaux en 2021 à hauteur de 22,1 M€, et en réalité nous en serons à 21,6 M€ après cette réduction.

Très peu de changements sont à signaler en investissement. Les dépenses s'élèvent à 300 k€. Vous en avez le détail dans le rapport : des équipements de route (glissières de sécurité, signalisation, etc.), une indemnité de transfert de voirie à la commune de Verteuil, et l'acquisition de matériel informatique. Le financement s'effectue aussi par un complément du fonds de compensation de la TVA.

Je termine en disant que la DM2 ne contient pas d'opération financière ou comptable sur le budget annexe du foyer départemental de Balade.

**M. CHOLLET.** – Madame la Présidente, mes chers collègues, nous voilà réunis pour la décision modificative n° 2, dont le volume financier est, de façon étonnante, encore plus bas que celui de la DM1 très récente, du 8 octobre. À peine 2 M€ pour aujourd'hui : cela ne pèse pas lourd par rapport aux 444 M€ de budget. C'était 4 M€ en DM1. Heureusement il n'est pas prévu de DM3. Nous y verrons en tout cas beaucoup plus clair avec le compte administratif de 2021.

Au sujet de la pandémie Covid, qui repart malheureusement avec une 5<sup>e</sup> vague, plus forte que prévu, nous voulons savoir comment le Conseil départemental se positionne exactement dans le cadre de cette campagne, car nous n'entendons plus votre voix, qui était si présente en début de pandémie. Le groupe 100 % Lot-et-Garonne vous fait ce jour une proposition, celle de faciliter l'accès aux vaccins des non-vaccinés, souvent isolés, qui étaient récalcitrants initialement à la vaccination mais qui sont maintenant décidés avec l'arrivée de cette nouvelle vague et le recul rassurant par rapport aux vaccins. Pourquoi pas avec le vaccibus ou en s'organisant avec les maires du Lot-et-Garonne ? Le Conseil départemental pourrait animer, coordonner cette action, qui permettrait d'éviter à de nombreux Lot-et-Garonnais de passer cet hiver par la « case » hospitalisation.

Bien sûr, nous vous reparlerons du faible nombre de bénéficiaires du cumul RSA/emploi saisonnier. En effet, la relance actuelle de l'activité économique, avec une croissance à plus de 6 %, et ses très nombreux emplois non pourvus, est l'occasion de profiter à plein de ce dispositif pour un véritable retour à l'emploi. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Vous vous réjouissez, comme nous, que 9 de ces bénéficiaires soient sortis du RSA, ce qui est certes mieux que rien mais très loin d'une véritable efficacité vu le nombre de bénéficiaires du RSA en Lot-et-Garonne (plus de 10 000) : soit 0,1 % d'efficacité, ce qui nous semble bien trop faible. Surtout que demain, dès le 1<sup>er</sup> décembre, avec la nouvelle réforme de l'assurance chômage, les bénéficiaires du RSA auront plus de difficultés à recharger leurs droits au chômage. Plus que jamais, l'objectif de revenir sur le marché du travail est possible grâce à la remise en marche forte de la dynamique économique. Les entreprises n'arrivent pas à recruter alors que le nombre de bénéficiaires du RSA reste presque identique ou diminue faiblement. Ne pas se battre contre ce fléau fait le lit des extrémistes. Le Département de Lot-et-Garonne, payeur du RSA, doit nettement augmenter son niveau d'exigence pour un retour conséquent vers l'emploi, et pas seulement la sortie du RSA.

Le rapport suivant, sur la revalorisation des aides à domicile, nous laisse à penser que l'on aurait pu se servir aussi de ce cumul RSA/emploi à destination des métiers de l'aide à domicile, qui sont malheureusement, eux aussi, plus que jamais sous tension, malgré tous les efforts effectués.

Durant cette journée, nous parlerons aussi de l'allocation individuelle de vie partagée, mesure intéressante que l'État finance à 80 %. Mais la présentation du nouveau schéma de prévention et de protection de l'enfance, ainsi que l'actualité, nous conduit à saisir cette tribune pour parler en priorité de protection de l'enfance. Lors de la session spéciale du 29 janvier 2021, à l'appui du rapport de la Cour régionale des comptes sur la politique de prévention et de protection de l'enfance, notre groupe avait tiré la sonnette d'alarme. Le portrait d'un territoire ouvre le nouveau schéma départemental

de prévention et de protection de l'enfance, que nous voterons aujourd'hui, instructif sur les caractéristiques de notre département, mais il nous alarme quant aux réalités objectives de la situation de la politique de protection de l'enfance en Lot-et-Garonne. Ainsi, pour le placement direct en établissement, le 47 se distingue nettement des autres départements par son taux de placement : 67,6 % pour une moyenne nationale de 37,5 %. Le Lot-et-Garonne fait aussi partie des 10 départements métropolitains dont la part des mineurs faisant l'objet d'une saisine du juge des enfants est la plus élevée : + 26 % par rapport à la moyenne nationale, + 23 % de plus que la moyenne régionale.

Lors de la session spéciale du 29 janvier 2021, nous avons aussi souligné qu'il avait manqué un pilote dans l'avion pour la protection de l'enfance, et ceci depuis trop longtemps. Sur ce point, l'évaluation du bilan du précédent schéma ne dit pas autre chose. Page 95, il est écrit : « Les actions qui n'ont pas connu de réalisation effective, environ 20 %, portent essentiellement sur la prévention en matière d'enfance et sur le pilotage et le management des politiques de prévention. »

Enfin, les retards accumulés qui avaient été pointés par la Cour régionale des comptes ont eu bien sûr un impact sur les agents et les ont affectés dans l'exercice de leurs missions. À ce titre, l'analyse de la consultation interne, qui donne la parole aux agents, est très instructive. Page 112, la mise en place tardive du projet pour l'enfant et les modalités de sortie du dispositif d'aide sociale à l'enfance sont également pointées.

Chers collègues, les premiers cris d'alarme ne datent pas d'hier mais de juin 2016. Les travailleurs médico-sociaux de la protection de l'enfance dénonçaient déjà de fortes carences de la gestion managériale, la nécessaire évolution de l'organisation des services, l'absence de transversalité et de concertation. Ils n'ont pas été entendus. Pire, alors que le vote de la loi de 2016 recentrait enfin les objectifs sur l'enfant, la commission sociale du précédent mandat, que vous présidiez, Madame Borderie, a été incapable de rédiger la suite du schéma départemental, qui datait de 2014 à 2018 – passionnant à décliner localement en Lot-et-Garonne car il était impulsé par la loi du 16 mars 2016.

Les élus doivent préciser une ligne politique claire aux services pour que ceux-ci mettent en œuvre les actions qui en découlent. La situation compliquée de la protection de l'enfance en Lot-et-Garonne fait suite à de nombreux déficits de responsabilité des élus et non pas des agents, des chefs de service ou du budget. La situation actuelle des travailleurs sociaux de l'ASE et leurs souffrances nous impactent tous. Un travail de fond et de sens est à mener, CMS par CMS, autour du projet de l'enfant, en mettant autour de la table l'ASE, la polyvalence du secteur, les assistantes sociales en PMI, pour répondre ainsi à ce désir de transversalité justement évoqué par les agents.

La CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), dans la mise en place, a manifestement entraîné un malaise profond. On doit trouver avec les travailleurs sociaux un fonctionnement serein, concerté, efficace, faisant partie intégrante du réseau de protection de l'enfance, pour qu'il n'y ait pas de retard dans la gestion des informations préoccupantes : c'est un critère majeur.

Au sujet du placement, la mise en place du nouveau schéma et de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance doit être l'occasion d'un travail institutionnel avec les magistrats, qui doit passer par l'analyse en commun de la pratique du tout-placement en 47 et un dialogue sur les écrits qu'ils demandent. Bien sûr, la situation en matière de protection de l'enfance est dégradée sur l'ensemble du territoire national, mais chacun doit commencer par assumer ses propres responsabilités. Les retards accumulés ne sont pas la faute de l'État ; le manque de pilotage, illustré notamment l'an dernier dans le rapport de la Cour régionale des comptes, relevé par l'opposition et confirmé aujourd'hui dans le bilan du précédent schéma, le montre.

Dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, un accent tout particulier est fléché vers la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, qui est, nous le reconnaissons, un volet où les services de protection de l'enfance du Conseil départemental du Lot-et-Garonne s'illustrent par leur qualité de suivi et de prise en charge.

En outre, une stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 a été mise en place, ouvrant une contractualisation avec les Départements partenaires pour garantir à chaque enfant les mêmes droits, avec à la clé des fonds supplémentaires. Vous n'y avez pas candidaté et c'est regrettable.

Pour sortir de cette crise, au-delà des éléments matériels que j'ai évoqués succinctement, il y a une attitude globale à adopter, un comportement qui vise simplement (si tant est que la situation soit simple) à recevoir les besoins d'écoute émanant des travailleurs sociaux de terrain.

Nous tenons à saluer aujourd'hui Madame Béatrice Lavit, qui vient de remettre sa démission de vice-présidente chargée des ressources humaines. Elle a hérité d'un passé lourd et d'un passif complexe. Il est surprenant d'ailleurs que les anciens ou les poids lourds de la majorité aient laissé en toute connaissance de cause à une nouvelle élue une telle délégation, avec tout l'héritage cité. Nous souhaitons bon courage à Christian Dezalos, qui devient un super vice-président. Un président bis ? Avec une double casquette, finances et ressources humaines, c'est-à-dire deux pôles fondamentaux de la gestion de notre collectivité.

Nous voterons bien sûr le nouveau schéma, bien écrit et bien pensé, mais nous resterons très vigilants quant à l'effectivité de ses objectifs, avec, comme boussole, la transversalité, le dialogue et l'écoute, puisque nous pensons qu'elles sont celles à suivre pour sortir de la crise dans laquelle les services de la protection de l'enfance sont plongés et pour surtout protéger ainsi les enfants, qui restent au centre de nos préoccupations.

**M. DELBREL.** – Nous voudrions pousser, avec Clarisse Maillard, un vrai cocorico. Alors que 2021 étire ses derniers jours dans un brouillard sanitaire de plus en plus épais, se profile déjà une année 2022 riche en rendez-vous et événements de toute sorte. Ne comptez pas sur nous pour nous appesantir sur les prochaines échéances électorales, qu'elles soient présidentielles, législatives ou, un peu plus tard, sénatoriales. Quand bien même la Dynamique citoyenne est candidate à rien, il est bien trop tôt, vous en conviendrez, pour en parler, même si d'aucuns, sans doute bien intentionnés, l'ont déjà fait à notre place et nous prédisent déjà un avenir doré au Palais du Luxembourg sous les ors de la République. Refermons, si vous le voulez bien, la parenthèse des ambitions non feintes et des égos démesurés qui resurgissent comme par enchantement au « bal des faux-culs ».

Oui, 2022 sera une grande année pour le 47, pour notre département ! Citons simplement la livraison du Center Parcs et de ses 400 cottages, ou l'ouverture du nouvel échangeur autoroutier de Sainte-Colombe-en-Bruilhois. À ces deux projets structurants, qui vont modifier le paysage lot-et-garonnais, ajoutons avec délectation l'organisation du Congrès de l'ADF en Lot-et-Garonne à l'automne 2022. Cocorico ! Oui, soyons patriotes et un brin nombrilistes, le 91<sup>e</sup> Congrès de l'Assemblée des Départements de France se tiendra chez nous en fin d'année 2022, entre Garonne et Lot, et c'est une excellente nouvelle pour notre territoire fort de son histoire, de ses différences et de ses richesses humaines. Merci à notre présidente d'avoir su convaincre les instances des Départements de France et défendu avec brio la cause lot-et-garonnaise. C'est une belle victoire collective, qui va rejaillir sur tout notre territoire. Terre d'accueil, terre de congrès, terre de grands événements, terre de partage, le 47 confirme au grand jour sa réputation. Plus d'un millier de congressistes, dont les présidents et les membres des exécutifs départementaux, seront attendus durant trois jours à Agen et sur tout le département, avec les retombées économiques que l'on imagine, mais pas seulement. Notre Lot-et-Garonne chéri se voit là offrir une fenêtre de tir incroyable pour faire sa pub et mobiliser tous ses acteurs, qu'ils soient économiques, politiques, sociaux, sportifs, culturels, gastronomiques, touristiques, et j'en passe. Oui, un bon coup de « com » ne peut évidemment que lui faire du bien.

Si certains congressistes espéraient goûter pour l'occasion aux joies de la nouvelle gare LGV à Sainte-Colombe, ils devront encore patienter un peu et même beaucoup, au train où vont les choses. À défaut d'atterrir sur notre aérodrome, toujours cloué au sol, ils devront se contenter du nouvel échangeur autoroutier fraîchement livré. Un détour par Center Parcs, une plongée en apnée dans notre désert médical, une descente gourmande dans nos caves, la traversée du Pont du Mas, la découverte

de la fameuse D207 chère à notre ami occitan Marcel Calmette, l'écluse de Saint-Vite, la nouvelle voie verte du Pont du Casse, la carrière du Tiple à Fumel ou encore le tout récent tourne-à-gauche de Maury au Port-Saint-Marie, etc., pourraient meubler leur temps libre. D'autres idées émergeront sans doute.

En attendant que les neurones phosphorent, ne boudons pas notre plaisir de mettre en lumière notre si beau département. Le train ne passe souvent qu'une fois, le Lot-et-Garonne devra être à l'heure de ce rendez-vous à la fois historique et unique. Nous avons un an pour nous y préparer.

Dans l'immédiat, remettons les pieds sur terre et intéressons-nous plutôt à cette DM2 qui nous réunit ce matin, sans grand impact financier il faut bien l'avouer et l'admettre. Cette DM2 ne devrait pas faire couler beaucoup de salive ni de vitriol.

Soulignons toutefois, dans les dossiers du jour, la pertinence du programme d'action mené en faveur de l'habitat inclusif à destination des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées ; la mise en place d'un nouveau schéma départemental 2021-2025 de la prévention et de la protection de l'enfance, dans un climat particulièrement tendu que l'on ne peut ici que déplorer.

Dans le même ordre d'idée, saluons également la prolongation du dispositif de cumul RSA/activité. Même si les résultats sont encourageants, on se doit de faire beaucoup mieux encore, Pierre Chollet l'a souligné tout à l'heure.

Félicitons-nous ici également de la valorisation des services d'aide à domicile, quand bien même certaines des fédérations n'ont pas forcément joué le jeu, traînant les pieds à l'heure de renvoyer les documents demandés par les services du Conseil départemental. Rappelons à toutes fins utiles que le fameux avenant 43 va coûter la bagatelle de 4,5 millions d'euros par an à notre collectivité.

Pour finir, réjouissons-nous du nouveau plan routes et déplacements du quotidien pour les dix prochaines années, qui répondra, nous en sommes convaincus, aux nouveaux usages des mobilités douces et durables. La mobilité doit être et rester une de nos priorités ; il n'y a pas que la LGV dans la vie. Merci de votre attention et surtout prenez soin de vous.

**M. DUFOURG.** – La phase d'installation avec ses règles, ses protocoles, nos commissions, tout cela accompagné de nos différentes idées, cela s'appelle la démocratie et cela fonctionne. Nous remarquons que durant la campagne électorale, nous avons tous un programme, une profession de foi, chacun avec des convictions, souvent les mêmes mais expliquées différemment.

Aujourd'hui, la majorité que vous représentez a fait valoir des projets quelquefois sans opposition de notre part, car maintenant il faut travailler, et pas seulement pour nos cantons. Nous avons voté contre des projets ou pour des projets, mais dans les deux cas il s'agit d'argent naturellement, de distribution à des familles pas trop gestionnaires, dommage pour elles – ce ne sont pas des critiques, ce sont juste des faits. Je veux dire que l'on vote des budgets nécessaires socialement pour des personnes ou des associations, et nous constatons que ces aides, qui sont normales, ne sont pas distribuées de la même façon que nous aurions pensé le faire. Les associations avaient des engagements, et ce sont des personnes qui ont reçu de l'argent et non l'association qui les accompagne, alors que ces personnes ne sont peut-être pas gestionnaires.

Par rapport aux réunions auxquelles j'assiste sur mon canton, concernant les EHPAD, les centres de santé et les collèges, nous découvrons que ces établissements sont bien subventionnés par le Département et font beaucoup de choses notamment par rapport à la crise sanitaire : des surplus de financement ont été donnés pour des produits d'hygiène et pour la sécurité. Aujourd'hui il va falloir penser que si la crise continue, il va falloir le prévoir sur nos budgets avant de faire de trop grands projets ailleurs, parce que ces établissements ont besoin de ces produits, qui coûtent cher au Département. Je m'aperçois que le Département est une vraie machine, qui pense à tout le monde, mais ce n'est jamais assez... Hier soir, j'étais au collège Germillac, où tout le monde disait qu'il fallait prévoir pour ceci et cela, alors que j'étais étonné qu'il y ait déjà beaucoup d'aides qui existent. Il en est

de même pour les maisons de santé et les EHPAD. Le Covid a bon dos, et malheureusement il repart, on va essayer de se protéger parce qu'on a l'expérience pour se protéger, mais cela ne va pas empêcher des investissements supplémentaires, à prévoir dans nos budgets à venir, en levant peut-être le pied sur d'autres investissements ou aides en fonctionnement. L'avenir n'est peut-être pas rose.

Concernant la LGV, je ne suis pas sur le territoire concerné, mais dans le département quand même. Les gens sont très inquiets par rapport à ce projet. Je considère que nous avons déjà donné 33 M€ pour le programme Bordeaux-Tours, qui ne nous concernait pas trop. Je dirai que nous avons déjà payé le projet et qu'il faut s'en tenir là. Maintenant c'est à l'État de faire, s'il veut le faire. Si les maires des communes concernées sont contre, je les approuverai, parce que ce n'est pas marrant de détruire la faune et la flore et faire des viaducs dans tous les sens alors qu'on est en train de se battre juste pour rafraîchir des fossés dans l'agriculture. Soi-disant les agriculteurs détruisent, mais c'est juste de l'entretien banal, et quand on voit des projets comme cela arriver sur notre secteur, nous avons un peu d'inquiétude. Je suis écologiste, et contre les projets comme celui-là on ne voit pas trop les écologistes. Par contre, ils sont contre les agriculteurs. Mais de toute façon, tant qu'il n'y aura pas d'argent, il n'y aura pas de LGV.

Notre groupe aussi a une profession de foi, que nous mettons en œuvre. Vous savez ce que nous avons demandé. Pour ma part, c'étaient des échangeurs sur Tonneins, les routes départementales à revoir ou à surveiller (elles ne sont pas toutes à revoir, mais l'entretien est important), et en ce qui concerne les pistes cyclables, les liaisons douces, le budget est conséquent et peut-être que l'on ne pourra pas tout faire en même temps. Les routes sont la priorité, car les cyclistes ont des pistes neuves tandis que les voitures ont des routes trouées. Il faut essayer d'alimenter tout cela pour que tout le monde s'y retrouve et soit content du Département.

**M. DEZALOS.** – Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer notre collègue Béatrice Lavit, qui quitte aujourd'hui ses fonctions de vice-présidente en charge de l'administration générale et des ressources humaines pour des raisons professionnelles. Ton engagement, Béatrice, a été sincère et intense, et tu avais toutes les qualités et la force de caractère nécessaires, n'en déplaise à notre collègue Pierre Chollet, pour réussir dans ta mission. C'est évidemment avec regret que nous prenons acte de ta décision, mais que nous comprenons. Merci pour le travail accompli. Ta décision pose la question du statut de l'élu et la difficulté parfois d'allier l'engagement public, l'engagement professionnel et la vie familiale. Ce statut de l'élu est un vieux serpent de mer et mériterait que l'on s'y attelle réellement. On peut y voir une des conditions pour garder une démocratie vivante et proche de nos concitoyens. On attendra un peu pour saluer l'accession de notre collègue Danièle Dhélias à la vice-présidence ; il faudra que l'Assemblée se soit définitivement prononcée.

Madame la Présidente ayant décidé d'ajouter à ma délégation le périmètre des ressources humaines, je mesure, croyez-le bien, le poids de la tâche qui m'attend, mais je sais pouvoir compter sur l'engagement des élus de la commission, notamment de Béatrice Lavit qui en reste membre, et sur les compétences des cadres et des agents de la direction concernée.

Mes chers collègues, merci d'abord à Christian Delbrel d'avoir salué l'obtention de l'organisation du prochain Congrès de l'ADF ici en Lot-et-Garonne. C'est une excellente nouvelle pour le département, pour son attractivité, pour son développement, et il faut remercier la présidente qui a été efficace auprès de ses homologues pour pouvoir obtenir ce résultat.

Merci aussi à Gilbert Dufourg pour cette constatation de bon sens qu'il a pu faire et que l'on fait souvent quand on siège dans des conseils d'administration de maison de retraite ou de collège : nous sommes en effet en mesure de constater que le Département intervient beaucoup, et malgré cela on lui demande toujours plus. Ce constat nous contrarie un peu parfois. Hier, avec Clarisse Maillard, nous étions à un conseil d'administration, qui s'est très bien passé, mais la tendance est toujours d'attendre plus du Département. De façon générale, le Département fait beaucoup.

Cette DM2 vient conclure budgétairement une année que je ne dirai pas riche pour que l'on

ne se méprenne pas s'agissant de finances, mais intense en tout cas. Il y a eu les élections de juin et nous avons tenu six sessions, qui avaient toutes une tonalité financière, notamment les trois dernières, afin de commencer à mettre en place le programme choisi par les Lot-et-Garonnais. Cette session ne fait pas exception avec notamment deux rapports qui ont déjà été soulignés, en particulier le rapport relatif à l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Comme cela nous a été rappelé à l'occasion de la campagne électorale, les Lot-et-Garonnais souhaitent vivre le plus longtemps possible à domicile. Beaucoup d'entre eux aspirent à vivre leur vieillesse ou leur handicap dans des habitats nouveaux, partagés, intégrés dans la vie locale. Notre département est riche de ses seniors pour notre vie sociale et intergénérationnelle, pour notre tissu associatif également. Notre rôle est d'anticiper leur devenir et de contribuer à répondre à leurs besoins, et il ne faut pas être naïf : des groupes privés et puissants se positionnent déjà sur ce qui va devenir un véritable marché. Il est de notre responsabilité de nous assurer que les besoins seront couverts en cohérence avec les territoires, avec les attentes de nos concitoyens et avec leur niveau de ressources. En s'engageant dès aujourd'hui dans cette voie, notre collectivité fera partie des Départements précurseurs dans la possible mise en œuvre d'une politique novatrice, que je n'hésite pas à qualifier d'utilité publique majeure.

Le second rapport qui a été souligné est celui qui est relatif aux routes et aux déplacements du quotidien. Durant la campagne cantonale, les Lot-et-Garonnais nous ont dit que si nous avons rattrapé le retard sur le réseau principal en structurant et en effectuant des travaux de modernisation nécessaire, il faut désormais porter une attention particulière au réseau secondaire mais aussi aux nouveaux usages, les mobilités douces et les mobilités solidaires. Ce plan sera bâti avec une boussole, celle de la concertation ; c'est pourquoi les élus des quatre groupes de l'Assemblée seront associés à la construction de ce plan, mais également les acteurs locaux, institutionnels et socio-professionnels. Ce plan important touche à la vie quotidienne de nos concitoyens, il contribuera aussi à renforcer l'attractivité de notre territoire et son développement économique.

Deux autres sujets ont été évoqués par nos collègues. Le premier concerne le cumul RSA/activité. Pierre Chollet fait remarquer que le nombre de bénéficiaires de ce cumul n'est pas de grande ampleur : en effet. Fait-on le reproche à la majorité d'avoir porté et mis en œuvre ce dispositif ? Ce serait quand même aberrant. Il faut aussi constater que cette année 2021 va se traduire par un tassement léger des bénéficiaires du RSA. J'ai la faiblesse de penser, même si c'est un mouvement que l'on observe nationalement, que les politiques d'insertion qui sont menées ici en Lot-et-Garonne y ont peut-être contribué un peu. L'action du Département en la matière va dans le bon sens.

Le deuxième sujet est l'aide sociale à l'enfance, les difficultés rencontrées par nos agents pour l'exercice de leurs missions, avec la situation de malaise qui en découle. Je voudrais inviter chacun à la prudence et à l'esprit de responsabilité, d'abord par respect à l'égard des agents et des services du Département, par respect aussi eu égard aux missions dont il s'agit : la protection de l'enfance. Je crois que sur ces sujets sérieux, il faut éviter de faire des faux procès et de la basse politique. Je ne pointe personne en particulier ici. Il est trop facile de pointer rétrospectivement des absences ou des retards. À l'occasion d'un film récemment diffusé à la télévision et d'un débat qui a été organisé, on a bien vu qu'il s'agit hélas d'un problème national, avec des raisons particulières, un contexte sanitaire et social dégradé, une précarisation croissante des familles, une perte de repères éducatifs, tout cela rendant bien compliquées les missions relatives à la protection de l'enfance. Fallait-il anticiper davantage ? Sans doute. Bien sûr, ici comme ailleurs. Mais je crois que des choses ont été faites et que le mérite de notre présidente dans la situation présente a été de réagir très vite aux difficultés des agents, à partir de la situation telle qu'elle a été observée au mois de septembre. Très vite, la présidente et son entourage ont rencontré les agents concernés et les organisations syndicales et ont présenté hier un plan dont il sera question tout à l'heure, avec 21 mesures destinées à améliorer les conditions de travail des agents et à améliorer le fonctionnement de ce service essentiel.

Pour conclure, la motion que nous vous proposons d'adopter est relative au soutien des antennes locales de RFM et de Virgin Radio, qui sont menacées. Je crois que nous n'avons jamais eu autant besoin d'une information de qualité, produite au plus près des territoires, et incontestablement ces deux radios y concurrencent. C'est un signal un peu méprisant qui est envoyé par un groupe privé, en

l'occurrence le groupe Lagardère, puisqu'il s'agit de sa décision, traitant les territoires comme le nôtre de territoires de seconde zone, dont on supprime facilement les radios. Nous apporterons un soutien non seulement aux salariés pour la sauvegarde de leur emploi, mais aussi au titre de la préservation d'une information locale, plurielle et de qualité.

**Mme la Présidente.** – Il est 10h48. Avant de continuer les débats, je constate que le délai d'une heure est atteint et qu'une seule candidature a été déposée, celle de Madame Dhélias. Conformément aux dispositions de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales, sa nomination au poste de 10<sup>e</sup> vice-présidente prend effet immédiatement. Madame Lavit devient donc la 8<sup>e</sup> membre de la commission permanente. Je félicite Madame Danièle Dhélias.

## RAPPORT 8036

### ELECTION AU 10<sup>EME</sup> POSTE DE VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE VACANT

L'Assemblée prend acte de l'élection de Mme Dhélias au 10<sup>ème</sup> poste de Vice-présidente, Mme Lavit devenant 8<sup>ème</sup> membre de la Commission permanente.

Je vous propose d'examiner le rapport 8037, « Modification de la composition de la commission Administration générale et Ressources humaines », lors du passage des rapports de la commission, un peu plus tard.

**Mme DHELIAS.** – Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie pour votre confiance, qui m'honore et m'engage également à défendre plus efficacement encore notre ruralité et la vie de nos territoires. Pour moi, la ruralité est une réalité concrète, c'est un vécu de tous les jours aux côtés des habitants de mon canton, des entreprises, des agriculteurs et des associations. Cette délégation m'honore parce qu'avec Alain Picard nous nous battons tous les jours dans notre canton pour démontrer combien notre territoire rural regorge d'opportunités, de talents et de savoir-faire. J'entends bien porter à l'échelle du Lot-et-Garonne les valeurs qui sont les miennes et relayer les préoccupations de nos concitoyens qui vivent à l'écart des grandes villes. Enfin, cette délégation est une reconnaissance pour le travail qu'Alain Picard et moi effectuons sur le canton du Val du Dropt. Je prends ici l'engagement de le poursuivre avec la même énergie et la même détermination. Je vous remercie.

**Mme LAVIT.** – Je souhaite, moi aussi, féliciter Madame Dhélias et remercier Madame Borderie, la présidente, pour la confiance qu'elle m'a accordée. J'ai accepté cette charge avec grand plaisir, parce qu'elle était cohérente avec mon parcours syndical, et j'aurais vraiment souhaité mener cette mission à son terme. Comme vous le savez, d'autres missions professionnelles m'empêchent de continuer cette charge avec sérénité. Je souhaite beaucoup de bonnes choses aux gens qui me remplacent. Je sais que Christian Dezalos mènera tout cela à son terme avec brio.

**Mme la Présidente.** – Je voudrais réagir à un certain nombre de propos tenus, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance. À vous entendre parler, Monsieur Chollet – d'ailleurs vous aviez déjà fait cette sortie il y a quelques mois –, vous tentez de faire croire que la majorité départementale est responsable de la situation délicate de la protection de l'enfance dans le département. Je pense que c'est bien mal connaître la situation de la protection de l'enfance au plan départemental mais aussi au plan national. Il ne vous a pas échappé, aux uns et aux autres, que c'est un secteur qui est très compliqué, et cela est même reconnu au plus haut niveau de l'État. Je me souviens très bien quand vous avez dit qu'il n'y avait pas de pilote dans l'avion. Je vous rappelle que les Lot-et-Garonnais ont choisi le même pilote et le même équipage.

Ceci étant dit, quand j'étais vice-présidente à l'action sociale, dès 2015, donc dès notre arrivée dans cette assemblée, un audit a été effectué dans le domaine de la protection de l'enfance, parce qu'il y avait des difficultés, qui sont récurrentes, quasiment permanentes. À cette époque, un certain nombre de mesures avaient été prises, trois pôles avaient été mis en place, avec une spécialisation de certaines missions, parce que les travailleurs sociaux s'occupaient de façon très générale de l'insertion, de l'aide sociale à l'enfance, de toutes les missions.

La grosse problématique, mais qui n'est pas propre à notre département, est le recrutement, comme dans bon nombre de secteurs, dont la fonction hospitalière. Vous le savez très bien, Monsieur Chollet. Ce n'est pas que le problème du Conseil départemental, c'est le problème du sanitaire, du médico-social, c'est le problème de nombreuses entreprises qui n'arrivent pas à recruter sur notre territoire, des ouvriers spécialisés mais aussi des cadres.

Il n'est pas question pour moi de minimiser la situation. Il n'empêche que nous avons travaillé, que nous travaillons quasiment en permanence, que les organisations syndicales sont réunies et entendues quand elles répondent aux sollicitations, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. Nous travaillons quasiment au quotidien avec les travailleurs sociaux de ce secteur particulier de la protection de l'enfance, qui est en grande difficulté. Dans quelques instants, Christine Gonzato-Roques va vous faire une présentation du schéma de la protection de l'enfance. Je ne cache pas que nous avons pris deux ans de retard, ou même trois ans. Mais vous savez quelles ont été les conditions. Sachez bien aussi que le schéma de l'enfance n'est pas l'alpha et l'oméga, ce n'est pas le livret de chevet des travailleurs sociaux : c'est un schéma directeur qui intéresse nos agents ainsi que tous nos partenaires. Je le reconnais, nous avons pris du retard sur ce schéma, il n'empêche que l'ODPE, qui est désormais partenaire et qui va le suivre, a trouvé qu'il était cohérent et répondait aux difficultés aujourd'hui de la protection de l'enfance. Nous ferons donc un point sur les 21 mesures, qui ont été présentées aux membres du CHSCT de la CASIH et qui hier ont été présentées aux agents de l'ASE, dans une ambiance tout à fait apaisée. Il me semble que les mesures ont été très bien accueillies. On part sur 10 recrutements et j'espère qu'ils pourront être faits le plus rapidement possible. Nous allons travailler avec des presses spécialisées et des cabinets de recrutement pour tenter de recruter des agents qui viendront travailler dans la protection de l'enfance.

Ensuite, vous avez fait un petit point concernant la double délégation que va avoir Monsieur Dezalos, les finances et les RH, et que ce serait peut-être le 2<sup>e</sup> président. Je vous rassure de suite, je suis la présidente de la collectivité et je tiens à le rester. Il est vrai que vous étiez candidat pour devenir le président de cette collectivité. Sans aucun doute nous n'avons pas la même vision de la gestion de l'exécutif ; effectivement, je suis présidente de la collectivité mais je suis entourée d'un exécutif, de 12 hommes et femmes, en qui j'ai toute confiance. Il y a aussi des conseillers départementaux, avec des délégations ou pas, en qui j'ai une confiance sans limite. Nous partageons les décisions. Effectivement, au bout du bout, c'est moi qui tranche, mais cela ne me pose aucun problème. Je ne crois pas que Christian Dezalos prétende me glisser une peau de banane ou faire un putsch pour que je ne sois plus à la tête de la collectivité.

Concernant les bénéficiaires du RSA, en effet c'est décevant, mais je pense qu'il faut persévérer. Je retiens quand même que 164 bénéficiaires du RSA se sont inscrits dans cette démarche, que 217 contrats ont été signés et qu'il faut aller plus loin. Vous aviez déjà évoqué la possibilité pour des bénéficiaires du RSA de travailler dans les secteurs de l'aide à domicile et de l'accompagnement. Je me souviens que je vous avais dit qu'il fallait faire attention, car si ces personnes interviennent dans des milieux particuliers, auprès de personnes âgées, vulnérables, des personnes parfois handicapées, cela nécessite forcément une formation. Aujourd'hui la difficulté est aussi à ce niveau. C'est quelque chose que je vais travailler avec la Région ; je dois notamment rencontrer dans quelque temps Madame Jeanson, Vice-Présidente au Conseil Régional en charge de la Santé et de la Silver économie, pour voir comment on peut accompagner les fédérations d'aide à domicile, qui doivent aussi être d'accord, et trouver un système de formation pour professionnaliser ce type de public. Mais je reconnais que 9 bénéficiaires qui sortent du dispositif, ce n'est pas satisfaisant ; c'est mieux que rien, mais il faut aller plus loin. Je rappelle aussi que nous créons deux contrats de projet pour accompagner de façon plus



soutenue les allocataires du RSA afin de revenir vers l'emploi.

**Mme DUCOS.** – Je voudrais intervenir pour répondre directement à Monsieur Dezalos sur un sujet très précis, suite à la démission de Madame Lavit. Dans le discours de Monsieur Chollet et au nom du groupe 100 % Lot-et-Garonne, il n'a jamais été dit que Madame Lavit n'avait pas la compétence. Il va falloir faire attention, Monsieur Dezalos. Vous allez reprendre la lourde fonction de la gestion des ressources humaines ; si vous commencez à mal interpréter des paroles, je vous souhaite bon courage au vu du contexte actuel. Faites attention à ce que vous dites ! Nous n'avons jamais dit cela. Pierre Chollet a loué le rôle de Béatrice Lavit. Je peux en parler parce que je suis à cette commission ainsi qu'aux divers CHSCT et comités techniques. Je pense avoir été la première à louer son investissement, et d'ailleurs j'ai trouvé qu'à bien des moments elle était un peu seule dans son combat. Nous avons loué son rôle mais en aucun cas nous n'avons contesté ses compétences. Nous trouvons que les anciens élus sont un peu responsables de la situation parce que même si vous ne l'avez pas forcée pour partir dans cette mission, dans le contexte actuel et avec le passé, c'était une mission très lourde. Je le comprends parce que je suis moi aussi une élue avec du travail à côté de mon mandat et que les missions sont parfois très compliquées. Cette vice-présidence était très dure pour elle ; elle l'a acceptée, elle en est aussi responsable. Mais je comprends tout à fait cette difficulté qu'elle a pu rencontrer et son honnêteté de se retirer. Mais en aucun cas nous n'avons attaqué ses compétences.

Madame la Présidente, nous allons diversement intervenir suite à ces propos. Nous sommes tous d'accord pour dire que le secteur de l'aide sociale à l'enfance est en difficulté. Le contexte national déborde sur bien d'autres secteurs. N'empêche qu'on ne peut pas toujours dire que c'est partout pareil. Notre rôle est de trouver des solutions. Comme je l'ai dit lors de la dernière DM, nous avons trop attendu, pour bien des choses. Mais la tension dans laquelle nous sommes aujourd'hui est aussi due au manque de prise de position dans certaines situations. C'est sérieux, Monsieur Dezalos, et nous en avons conscience, et ce n'est pas jeter de l'huile sur le feu que d'être capable de reconnaître qu'il y a du retard et que des analyses faites sont en notre défaveur. À nous de nous en servir pour travailler et pour pallier ces problèmes. Hier j'ai assisté à la réunion sur le plan d'action de la direction Enfance et Famille et je le dis, à titre personnel, ce plan semble aller dans le bon axe et tient compte de ce qui est revendiqué lors des différentes commissions. Enfin on se met à faire certaines choses !

**Mme la Présidente.** – Madame Ducos, j'ai envie de vous renvoyer à ce que vous venez de reprocher à Monsieur Dezalos. Je n'ai jamais dit que nous n'avions pas une part de responsabilité et que tout était de la faute de l'État. Donc écoutez aussi quand je donne un certain nombre d'arguments. La collectivité, sans doute à un certain moment, a pu ne pas être suffisamment à l'écoute. Il n'empêche que depuis 2016, régulièrement, des rencontres ont lieu avec les travailleurs sociaux, parce que la profession évolue très vite et que nous essayons de pallier leurs difficultés. Comme vous, j'espère que les 21 mesures qui sont proposées vont aller dans le bon sens et que l'on va pouvoir les mettre en œuvre le plus rapidement possible, parce que c'est cela aussi la question. Je m'attache à ce que l'on puisse évaluer, au travers de différents dispositifs, comme le comité technique, pour voir si cela convient aux travailleurs sociaux, s'il faut éventuellement rectifier des mesures. Il me semble que les travailleurs sociaux qui étaient là hier soir ont été rassurés.

**M. LEPERS.** – Concernant le RSA/activité, vous savez que c'est un sujet qui nous passionne depuis des années. Nous avons poussé pour que l'on avance sur ce sujet, et au bout d'un moment nous avons réussi à tous nous entendre sur le fait que c'était important de le mettre en place. Je suis content de voir que Monsieur le « bis-président » a la jouissance du projet, qui nous tient vraiment à cœur. Au regard du résultat, je trouve que l'on ne va pas assez vite. Le pays est en pleine relance et il y a des difficultés partout, et c'est justement là qu'il faut que nous soyons innovants. Je vous propose de refaire des réunions sur certains sujets, de mettre les partenaires autour de la table. On vient de parler de la formation pour certains métiers, mais nous en avons déjà parlé il y a plusieurs mois. On perd du temps alors que c'est maintenant que tout se joue sur l'emploi, et c'est maintenant que nous avons l'occasion d'aider les bénéficiaires du RSA à reprendre une activité. Je pense qu'il n'y a rien d'impossible, je pense que tout est possible, avec de la formation, avec de l'accompagnement. On ne communique pas assez sur ce dispositif, on n'en discute pas. Cette semaine, j'ai encore fait

beaucoup de visites d'entreprises qui manquent de main d'œuvre : quand je leur en parle, elles ne sont pas forcément au courant, on ne les a pas réunies, on ne leur a pas parlé par filière, on ne leur a pas proposé la formation. Un résultat de 9, c'est nul. On n'est pas bon, et quand je dis « on », c'est parce que nous essayons de faire des propositions. Comme sur beaucoup de sujets, il faut aller plus vite, il ne faut pas attendre, parce que là nous avons une occasion d'aider tous ces bénéficiaires à reprendre une activité, et nous sommes en train de passer à côté. Nous avons déjà perdu six mois précieux, il ne faut pas perdre six mois de plus. Comme tous les sujets qui concernent le Département, nous sommes là pour vous aider, pour proposer, pour accompagner. Vous savez que c'est un sujet qui nous plaît. Nous nous sommes battus, vous n'étiez pas forcément d'accord, et au bout d'un moment vous avez fini par comprendre que l'opposition a quand même de bonnes et belles idées. Nous avons plein d'idées de plans d'actions. Un petit groupe peut se réunir sur ce sujet et nous vous aiderons sur le terrain à organiser des réunions. C'est un challenge énorme, et il appartient à tous, individuellement et dans nos fonctions, de pouvoir remettre ces personnes en activité. Ne ratons pas le virage que l'on doit prendre aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** – Évidemment que l'on doit tout faire pour que les allocataires du RSA, que nous finançons, puissent retrouver une activité. Il n'empêche que le Département n'aide pas seulement les 10 000 bénéficiaires du RSA qui sont sans emploi. Il y a 14 700 personnes qui abondent à Pôle Emploi. D'autres collectivités pourraient peut-être mettre en place des mesures pour que ces salariés retrouvent de l'emploi. La difficulté est réelle et tous les secteurs d'activité sont aujourd'hui touchés. Effectivement, on n'arrive pas à faire « matcher » les demandeurs d'emploi et les collectivités ou les chefs d'entreprise : le monde du travail n'arrive pas à recruter.

#### **COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT**

**Mme GONZATO-ROQUES.** – Bonjour, chers collègues présents ici aujourd'hui. Je voudrais juste faire un petit aparté sur les politiques d'insertion menées par le Département. Vous savez que nous avons contractualisé avec l'État pour le plan de lutte contre la pauvreté, et même si nous ne communiquons pas énormément sur toute la stratégie d'insertion qui est mise en route, je voudrais simplement déjà rectifié ce que disait Pierre Chollet, c'est-à-dire que le pourcentage que vous avez établi par rapport aux allocataires du RSA qui sortent du dispositif de cumul RSA/activité, vous l'avez calculé sur 10 000 allocataires ; en fait, il faut partir des allocataires du RSA qui sont orientés vers l'emploi, ce qui réduit déjà le nombre total de moitié.

Comme disait Madame la Présidente, l'insertion n'est pas uniquement un pool de travailleurs potentiels et des travaux potentiellement occupables par ces personnes. Comme elle l'a dit, cela ne « matche » pas toujours. Tout le travail d'insertion vise à la levée des freins périphériques à l'accès au travail, et justement nous travaillons là-dessus. Pour parler de cette levée de freins, vous avez certainement vu dans le tableau des effectifs la création de 4 postes de cadre de contrats de projets, qui vont être impliqués directement pour accompagner les allocataires du RSA. C'est quasiment du travail individualisé et personnalisé. Un de ces postes va être dédié à l'accompagnement des allocataires pour qu'ils s'engagent dans une activité salariée, mais aussi des futurs employeurs pour qu'ils ouvrent leurs portes autrement que pour une semaine ou dix jours. Vous avez aussi vu que nous avons adapté le régime à la nouvelle loi sur l'accès aux droits de chômage, puisque le nombre d'heures doit être en accord.

Concernant les contrats de projets, 10 % des allocataires de RSA sont en fait des travailleurs dits auto-entrepreneurs ou indépendants, et un travail spécifique sera mené pour voir pourquoi leur entreprise ne démarre pas, pourquoi ils n'arrivent pas à vivre de leur choix initial après

un, deux, ou trois ans. Ce travail est collaboratif avec nos amis des chambres consulaires. Nous sommes en relation constante avec le monde de l'entreprise, qu'elle soit traditionnelle ou du secteur de l'économie sociale et solidaire. L'un des postes concerne les plates-formes d'orientation avec Pôle Emploi.

Vous avez parlé du cumul du RSA avec les emplois qui sont essentiels et non délocalisables, et qui sont humainement et techniquement très exigeants, pour des missions d'aide à domicile. On peut se pencher sur la question. Nous en avons déjà parlé avec les fédérations. Il faut un plan de formation adapté, plus court. Accepte-t-on qu'il y ait deux types de formation ? Tout cela soulève des questions importantes notamment sur la qualité du travail qui doit être rendu, sur les attentes du personnel et sur l'inscription définitive dans ce type d'emploi.

Je vais parler maintenant du rapport 1018, qui concerne la politique d'habitat inclusif du Département. Le contexte a déjà été brossé : d'une part une aspiration sociologique légitime de la population de nos aînés ou de la population porteuse de handicaps, à vivre dans des lieux intermédiaires entre le domicile, où il peut être difficile de rester avec une qualité de vie satisfaisante, et l'établissement, que ce soit un établissement de vie pour les personnes porteuses de handicap ou un EHPAD. Entre les deux, des solutions sont à inventer. Elles ont été expérimentées dans différents pays et différentes régions, et aujourd'hui nous nous emparons de ces projets, de ces envies. Il existe aussi une attente des territoires, dont les maires ou présidents de communautés de communes nous sollicitent. Certains sont courtisés par de grandes entreprises porteuses de ce type de projet, clé en main. L'important pour nous est l'accessibilité financière aussi à ce type d'habitat ; il faut que ce soit compatibles avec les ressources des personnes.

Comment le Département a-t-il répondu à ces enjeux émanant de la volonté des gens et des territoires ? En mettant en place un programme d'action. Tout d'abord il faut un diagnostic, pour savoir qui veut réellement habiter dans ce type de logement, c'est-à-dire rester locataire et partager certains moments et certains lieux. Nous saisissons l'opportunité de réaliser ce diagnostic en même temps que l'élaboration du plan départemental de l'habitat, pour mutualiser des moyens. Nous aurions pu aussi le mettre dans le schéma de l'autonomie, qui est aussi en construction aujourd'hui, mais c'était peut-être faire une confusion entre ces lieux de vie et ce qu'on appelle des établissements médico-sociaux. Il existe des ponts, bien entendu, mais il nous semblait plus judicieux de le mettre dans le plan départemental de l'habitat.

Il est important de savoir comment les territoires vivent et voient arriver ces projets. Le 15 décembre, à Agen, il est prévu une journée sur l'habitat inclusif en Lot-et-Garonne, qui sera un moment d'échange et d'information sur ce qui existe et sur la façon de mobiliser ce qui existe déjà. Ensuite, le Département a décidé de mettre en place un appel à projets pour accompagner et financer un certain nombre de projets. Cet appel sera ouvert de mars 2022 à juin 2022 pour recueillir les projets concernant l'habitat.

Nous proposons un financement à l'investissement, ce que l'on pourrait appeler de l'aide à la pierre. Pour le porteur de projet immobilier, nous allons proposer 10 000 euros par logement, 30 000 euros pour les espaces partagés. Il faut savoir que pour qu'une opération soit économiquement viable, il faut six à sept logements, soit une opération autour de 100 000 euros. Le budget qui y sera consacré sera d'un million d'euros sur trois ans, soit trois projets par an.

D'autre part, les projets seront aidés sur le plan du financement de la coordination et de l'animation du lieu. Suite à un courrier de demande de Madame la Présidente, le Lot-et-Garonne a été retenu. L'aide à la vie partagée, qui va de 5 000 à 10 000 euros par an et par habitant, sera ainsi débloquée pour aider les personnes à payer l'animation. 80 % sont payés par l'État via la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), et 20 % par le Département. L'État s'est engagé sur 7 ans.

Je pense que ce projet montre comment nous pouvons être à la fois à l'écoute du désir de la population du Lot-et-Garonne, mais aussi des besoins des territoires d'avoir des structures de

proximité pour permettre à des aînés ou des personnes vulnérables de rester sur un territoire, à condition que ces structures soient accessibles à tous, avec un accès à des services publics.

**Mme KHERKHACH.** – Concernant l’habitat inclusif et partagé, des solutions alternatives vont être privilégiées par beaucoup de collectivités. La Ville d’Agen a d’ailleurs un projet en la matière. Je pense qu’il est important de nous prémunir des grosses structures privées qui peuvent mener ce type d’action sans le Département. Il semble très intéressant de privilégier les communes et les bailleurs sociaux pour qu’il y ait ce type de projet sur notre territoire. J’avais posé la question de l’accompagnement de projets bien en phase avec les projets territoriaux et les besoins des administrés. Cela m’amène à la question sur la priorisation des dossiers qui seront retenus par vos services sur ces critères. Je veux aussi rappeler que certaines communes peuvent avoir, dans leur besoin d’accompagnement à l’ingénierie, un soutien dans la recherche d’associations ou de prestataires spécialisés pour assurer l’animation des lieux de vie. Pour l’aide à la vie partagée, nous vous remercions de nous rappeler qui bénéficiera de quoi, entre ce qui sera versé directement aux locataires et ce qui passera par le Département.

**Mme GONZATO-ROQUES** - Pour répondre à la dernière question sur l’aide à la vie partagée, celle-ci est une allocation personnalisée qui est financée à 80 % par l’État et à 20 % par le Département, mais c’est le Département qui va verser l’intégralité. Cette aide sera versée directement au porteur de projet de l’animation, c’est-à-dire au prestataire. Mais c’est la personne qui demande cette allocation auprès du Département. Par exemple, si un bailleur social qui construit le logement, en accord avec toute la réflexion au préalable sur les futurs habitants, sur l’aménagement architectural, etc., l’aide à la pierre est pour le bailleur social, tandis que l’aide à l’animation est pour l’association. Les porteurs de projets sont définis dans le rapport. Nous voulions éviter qu’une famille d’accueil puisse muter en habitat partagé sans travail au préalable, car il faut que les projets soient bien aboutis. Les projets peuvent être portés par des CCAS ( Centre Communal d’Action Sociale), par des associations œuvrant déjà dans le champ du handicap ou de la vieillesse, par des communes ou des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), par des bailleurs sociaux.

**Mme la Présidente.** – Ces projets devront respecter un certain nombre de principes, à savoir développer des logements avec des loyers adaptés aux faibles revenus, pour une alternative accessible à tous ; un habitat qui doit rester privé, avec une liberté de choix pour les locataires, notamment pour l’aide à domicile ; la nécessité de travailler avec les partenaires locaux associatifs comme médico-sociaux, notamment les EHPAD. Je vous demande d’être vigilants parce que vous allez sans doute, les uns et les autres, être interpellés sur ce type d’habitat. Les maires sont souvent intéressés parce qu’ils y voient un moyen de rendre attractive leur commune. Ces habitats ne seront retenus que s’il y a un certain nombre de commerces de proximité, puisqu’on sait bien que les personnes qui seraient intéressées par cet habitat souhaitent aussi avoir un accès à un certain nombre de commerces. Tout le monde ne pourra pas y prétendre, et des gens seront peut-être déçus, mais l’intérêt du succès de ce type d’habitat est qu’il faut rassembler un certain nombre de critères.

**Mme GONZATO-ROQUES.** – Il faut vraiment faire la distinction entre ce type d’habitat et un établissement médico-social. C’est vraiment un lieu de vie pour des gens relativement autonomes, même si les services d’aide à domicile peuvent intervenir. Ce n’est pas un lieu de soins. Concernant l’ingénierie, quand ce sont des communes ou des EPCI, il ne faut surtout pas hésiter à se rapprocher d’Assistance Technique 47, qui intervient déjà sur certains projets engagés.

**Mme KHERKHACH.** – Il n’y a pas de souci sur les critères qu’il va falloir remplir pour être retenu afin de bénéficier de ce soutien. Mais ma question portait sur la priorisation des dossiers qui seront retenus sur l’ensemble du territoire. Un territoire plus urbain ou plus rural sera-t-il privilégié ? Le choix se fera-t-il par tranches de projet ?

**Mme GONZATO-ROQUES.** – Nous allons nous appuyer sur le diagnostic du plan départemental de l’habitat, pour savoir dans quel territoire cela pourrait être compatible avec les aspirations de la population. Il ne s’agit pas d’aller construire des unités de ce type si au dernier moment

les personnes ne veulent pas ou ne peuvent pas y aller. Comme nous l'avons dit lors de la commission, les projets peuvent concerner de l'urbain, du périurbain ou du rural. Cela ne peut pas concerner du rural profond, si le premier médecin est à 15 kilomètres, s'il n'y pas d'épicerie à moins de 20 kilomètres et qu'il n'y a pas d'aide à domicile autour. Le diagnostic va donc servir comme guide. Cela dépendra aussi de la maturité des projets, parce qu'il faut aussi un projet de vie partagé.

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de passer au vote.

## RAPPORT N° 1018

### PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DE L'HABITAT INCLUSIF POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET PERSONNES AGEES

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

#### **Absents lors du vote du rapport :**

- M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillares)
- Mme Grenier (a donné pouvoir à M Borderie)

#### **Absents non représentés : Mmes Dalliès, Dhélias et M Calmette**

**Mme la Présidente.** – Je redonne la parole à Madame Gonzato pour la présentation du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance.

#### ***Présentation d'un diaporama (cf. pagY(-)***

**Mme GONZATO-ROQUES.** – J'ai écouté avec intérêt tous les échanges généralistes sur le sujet important et douloureux de la prévention et de la protection de l'enfance. Je crois que le bilan du schéma précédent a eu le mérite, en toute transparence et honnêteté, de montrer comment cette politique est difficile à conduire, et il nous a enseigné une manière un peu différente de construire le prochain. D'ailleurs, s'il a pris un peu de retard aussi, c'est parce que ce schéma est peut-être encore plus partenarial que ce qu'il a pu être par les temps passés.

Au niveau purement technique, ce schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance est un document obligatoire, qui est prévu par le Code de l'action sociale et des familles, même si ce n'est pas le seul outil qui est à disposition pour mettre en œuvre cette mission importante et difficile qui est assurée par le Département, en lien avec les partenaires présents dans l'ODPE. Ce schéma a été construit dans un contexte compliqué. L'un des enseignements du précédent schéma est la faible synergie entre les acteurs de la prévention. Je ne suis pas psychologue ni spécialiste des organisations pour expliquer pourquoi cette synergie est plus difficile dans certains secteurs que d'autres. Dans tous les cas, nous avons essayé de faire en sorte que les choses soient un peu plus fluides.

L'élaboration est portée par trois entités, dont l'ODPE, qui a été installé et qui était l'une des recommandations de la Chambre régionale des comptes (avec 3 remarques sur 160 points observés). Pour l'instant, l'ODPE fonctionne bien dans ses missions d'élaboration et de validation du schéma. Nous avons choisi aussi de faire que cet observatoire, dont la composition est fixée par la loi, soit l'instance où se débattront les actions qui vont être mises au calendrier, pour éviter de retomber dans les écueils du précédent schéma. Dans six mois, en effet, la priorité ne sera peut-être pas la même, donc il faut avoir la possibilité d'agir sur les calendriers plutôt que de partir sur quelque chose de trop rigide au départ. L'ODPE a reçu très favorablement la première présentation de ce schéma.

Je rappelle aussi que ce schéma a reposé uniquement sur des ressources internes. Aucun cabinet externe n'a travaillé dessus. Par contre, nous avons eu un renfort technique et innovant des élèves de l'INET (Institut National des Etudes Territoriales).

Vous avez pris connaissance des différents collèges qui composent l'Observatoire : des membres du Conseil départemental, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, le ministère de la Santé, les secteurs habilités (c'est-à-dire les présidents d'associations et de maisons d'enfants à caractère social), et les autres partenaires (la Maison départementale des personnes porteuses de handicap, les représentants de l'Ordre des avocats, des structures comme la Candélie, etc.).

**M. CHOLLET.** – Notre collègue et amie Marie-Laure Grenier est en difficulté sur le plan de la santé et nous vous proposons qu'elle ait une remplaçante pour représenter notre groupe, avec Baya Kherkhach.

**Mme la Présidente.** – Il faut voir cela en bilatérale avec vous.

**Mme GONZATO-ROQUES.** – Le cadre légal du schéma est connu, notamment la dernière loi de 2016, qui replace bien l'enfant au centre des préoccupations. La primauté de garder l'enfant dans sa famille a été revue, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Le portrait du territoire est le bilan du dernier schéma. Vous avez aussi l'analyse de la consultation interne et externe, la méthode d'élaboration du schéma, et surtout les grandes orientations et leur mise en œuvre. Je ne vais pas décliner les 60 fiches actions, mais si nous validons ce schéma, vous aurez en main propre un exemplaire de ce schéma que vous pourrez lire avec attention, pour l'appliquer dans vos collectivités respectives.

8 actions sont en cours ou ont été achevées en 2021, et 24 actions sont prévues en 2022. Les autres restent à programmer par l'ODPE. Elles sont recensées et construites, mais nous pensons que de l'agilité est utile dans ce cas, comme nous l'avons vu durant le confinement, qui a nécessité d'avoir des agissements différents.

L'esprit de ce schéma est de mettre l'accent sur la prévention. Tous les investissements en prévention portent des fruits en protection par la suite. D'ailleurs, nous nous sommes fortement appuyés sur la stratégie portée par Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles, pour la décliner territorialement et construire ce schéma. Nous verrons comment nous allons poursuivre les travaux communs.

Les orientations sont d'agir au plus tôt, avec cinq axes : agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des mineurs et de leurs familles ; revaloriser les moyens pour que la population de chaque territoire puisse bénéficier de tous les services proposés par la PMI, ce qui passera aussi par le renforcement de certains corps de métiers (deux sages-femmes seront recrutées) ; améliorer le repérage des 11-18 ans en danger ; optimiser le traitement des informations préoccupantes, comme préconisé par l'audit de 2015, avec l'installation de la CRIP, ce qui ne veut pas dire qu'avant cette installation il n'y avait pas de traitement des informations préoccupantes, mais là c'est une cellule de recueil départementale qui va pouvoir les recenser de façon encore plus précise et établir des statistiques, sachant que ces informations ont toujours été évaluées en lien avec les travailleurs sociaux des territoires, puisque ce sont eux qui connaissent le mieux les familles et les lieux de vie des enfants ; et enfin développer des dispositifs de soutien à la parentalité, en lien avec le schéma départemental de service aux familles, puisque tous les partenariats, tout le travail collaboratif précédent ont nourri ce schéma.

La deuxième orientation est d'anticiper et de s'adapter en permanence, de garantir la qualité de l'accueil des mineurs confiés à l'ASE, de sécuriser leur parcours, de renforcer la coordination entre acteurs sous le chef de file du Département, d'avoir la même exigence pour tous les enfants de l'ASE comme pour tous les enfants, d'offrir des conditions d'accueil et d'accompagnement qui répondent aux besoins notamment des enfants en situation de handicap (nous travaillons sur des modèles un peu

innovants pour pouvoir les accueillir), de renforcer le contrôle qualitatif et de gestion des établissements sociaux et médico-sociaux.

La troisième orientation vise à donner la certitude d'un avenir, à systématiser la participation des enfants et des jeunes à des instances participatives (ce qui pose la question large de l'implication des personnes concernées par les sujets traités dans les solutions proposées), à accompagner les jeunes majeurs dans leurs projets (merci d'avoir souligné que nous avons de bons résultats dans la lutte contre les « sorties sèches » de l'ASE).

La quatrième orientation vise à mutualiser les efforts, à développer les actions et les missions de l'ODPE, d'en faire le garant de la cohérence, du partage et du pilotage des actions en matière de prévention et de protection de l'enfance. Il est hors de question que cette instance de plus mais qui est obligatoire, soit juste une instance formelle ; il faut vraiment que ce soit un lieu de travail, ce qu'elle a pu être jusque-là, et nous allons nous appliquer à faire en sorte qu'elle continue à l'être.

Le calendrier de l'élaboration de ce schéma a été présenté à l'OPDE, qui n'a pas formulé de remarques négatives, bien au contraire. Un groupe de travail d'élus de la commission du Développement social, de l'Insertion et de l'Habitat a aussi discuté de ce schéma et invite à faire des retours sur les actions. La présentation du schéma aux agents a été effectuée le 21 octobre lors du séminaire de l'ASE. Nous arrivons aujourd'hui à son adoption en DM2. Ce sujet est capital, il concerne le devenir de l'enfant. Je rappelle que plus de 2 000 enfants en Lot-et-Garonne sont concernés par des mesures de protection (ce qui ne veut pas dire que tous sont placés) ; ils font l'objet d'un accompagnement particulier, que ce soit à domicile ou de façon parfois plus contraignante. Derrière tous ces enfants, il faut essayer de garder le lien avec les familles, quand cela est possible, c'est-à-dire que tout un travail de médiation est aussi engagé. Et derrière ces situations interviennent des travailleurs sociaux, de l'ASE ou de la DASI (Direction Actions Sociales et Insertion). Chaque adulte est concerné par la façon dont sont considérés les enfants, dans l'accès à leurs droits fondamentaux, qui sont avant tout des droits de sécurité affective et de sécurité physique.

**Mme KHERKHACH.** – Nous avons déjà dit beaucoup de choses sur le schéma depuis ce matin. Sur le papier, nous ne pouvons que le valider. La réussite de ce schéma tiendra dans le suivi régulier des instances pour s'assurer de sa bonne mise en œuvre au quotidien sur le territoire. Ce qui me manque dans ce schéma, en tout cas dans sa présentation synthétique, c'est ce que nous avons évoqué lors de la commission de surveillance au foyer Balade (qui était d'ailleurs une rencontre très intéressante, car nous avons exprimé le souhait d'une visite sur site, étant nombreux à ne pas connaître le foyer d'enfance du Département). Nous avons évoqué le manque de place dans les structures spécialisées. Quel est le plan d'action auprès des partenaires pour nous assurer que les réponses deviennent plus concrètes ? Les partenaires ont, eux aussi, leur rôle à jouer sur ce manque de place. Nous avons aussi parlé du problème de la scolarisation des enfants et de tout ce qu'il faut faire pour prévenir les situations d'échec scolaire.

Nous avons parlé des sorties sèches de l'ASE. Il faut rappeler certains chiffres : un enfant sur quatre qui sort de l'aide sociale à l'enfance rencontre, au sortir de l'accompagnement proposé par le Département, un parcours de vie dans la rue. Donc ce schéma nous engage pour les enfants d'aujourd'hui et ceux de demain, car il s'agit bien de construire les adultes de demain. Je répète qu'il faudra vraiment s'assurer de manière régulière du suivi de la mise en œuvre du schéma, pour ne pas connaître à nouveau les écueils que nous sommes en train de connaître au-delà des questions soulevées, notamment les difficultés de recrutement des travailleurs sociaux. Cela nécessiterait aussi de nous pencher sur les nouveaux métiers de l'ASE pour les années à venir.

**Mme GONZATO-ROQUES.** – Tu soulèves des points importants, que nous avons également identifiés comme tels. Des réponses techniques, pratiques et chiffrées doivent être apportées dans le plan d'action par rapport au nombre de places d'hébergement. Monsieur Delrue (Directeur Général des services) va en faire la présentation. Concernant le suivi du schéma, c'est le rôle de l'ODPE, installé depuis un an.

**M. CHOLLET.** – J'ai deux réflexions à la suite de ce que vient de dire Baya Kherkhach. La première concerne les agréments des familles d'accueil. Je vous en supplie, nous avons quelques exemples dans le Villeneuvois ou dans le Confluent, où des familles prêtes à accueillir des enfants n'ont pas été retenues pour des histoires très technocratiques, administratives (une pièce qui faisait 3,05 mètres au lieu de 3,10 mètres...). S'il vous plaît, essayez de nous rassurer sur ces problèmes-là. Il est fondamental que les familles d'accueil lot-et-garonnaises, qui font preuve de beaucoup de générosité dans cette dimension, soient rassurées et que l'on trouve une solution.

La deuxième réflexion, dont Madame la Présidente a un peu parlé ce matin, concerne la pédopsychiatrie. Certes, elle ne va pas bien, mais à l'hôpital je ne vois pas beaucoup de services qui vont bien. Mais je pense qu'un travail de fond est à faire avec eux. Certains adolescents ont des maladies psychiatriques graves, et il faut des partenariats beaucoup plus étroits avec eux, des relations beaucoup plus sereines que ce que j'entends en ce moment. Il faut réfléchir avec une dimension qui pourrait être positive pour le Département, c'est-à-dire qu'à la fois le Département et la pédopsychiatrie, très bien représenté par le docteur Cors, (chef de pôle en psychiatrie de l'adolescent) sur l'unité Mozart de la Candélie, pourraient trouver d'autres choses pour que cela fonctionne mieux. Si vous vous mettez autour de la table, je suis tout à fait disposé à venir aider là-dessus, sinon vous allez être en grande difficulté. Il faut entendre ce qu'ils disent.

**Mme CROS-RONNE (Directrice générale adjointe du développement social).** – Je tiens à vous rassurer, Monsieur Chollet, un travail de fond a été initié avec la pédopsychiatrie déjà depuis plusieurs années, puisque le docteur Cors notamment intervient au foyer de l'enfance depuis 2018. Un lien a donc déjà été créé. Depuis l'année dernière, nous avons travaillé avec la psychiatrie sur un projet de plate-forme mobile d'accompagnement. Cette plate-forme intervient auprès des adolescents qui sont placés soit dans les maisons d'enfants à caractère social, soit dans nos familles d'accueil. Nous sommes en train de travailler avec eux à un conventionnement, puisque nous avons proposé de cofinancer cette plate-forme pour pouvoir la redimensionner et faire qu'elle intervienne aussi chez les enfants les plus jeunes, dès 11 ans. Nos liens sont forts avec la pédopsychiatrie et sont apaisés, parce qu'il y a eu une période où les relations étaient difficiles. Nous continuons à développer ces liens.

S'agissant des familles d'accueil, effectivement Madame Kherkhach a évoqué en commission des difficultés, et j'avais compris qu'il s'agissait plutôt des familles dans le champ du handicap. Les critères de logement, autant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap, sont très précis parce que se pose la question de l'accessibilité ; mais pour les assistants familiaux, nous sommes plutôt sur des critères de qualité, notamment pour que trois enfants ne soient pas dans une même chambre, nous demandons qu'il y ait des chambres permettant aux enfants d'avoir de l'intimité.

**Mme DUCOS.** – Je voudrais réaborder ce qui a été introduit par Baya Kherkhach concernant l'accueil des établissements. Nous en avons longuement parlé, ces derniers temps, dans les instances auxquelles j'ai assisté, et je pense qu'il faut que nous abordions ce sujet ensemble. Les travailleurs sociaux sont confrontés, entre autres problématiques, à la difficulté de trouver des établissements qui accueillent nos enfants à placer en urgence. Le temps imparti à cette tâche est très lourd, qui souvent aboutit à un manque de résultat. Vous avez bien conscience qu'il faut travailler en partenariat très étroit avec ces établissements que le Conseil départemental finance, pour revoir quelles sont les priorités d'accueil de nos enfants, avant les enfants qui viennent d'ailleurs. Il n'est pas normal que le parcours soit aussi compliqué pour les établissements que nous finançons. Il faut parler de ce sujet majeur.

**Mme la Présidente.** – Nous allons en parler. L'idée était de faire un focus sur le schéma en tant que tel, que je vous propose de voter.



**RAPPORT N° 1019**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE 2021-2025**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

***- M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillares)***

***- Mme Grenier (a donné pouvoir à M Borderie)***

**Absents non représentés : Mmes Dalliès, Tonin, MM Camani et Masset**

**Mme la Présidente.** – Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Delrue, qui va décliner rapidement les 21 mesures et pour qu'il réponde à un certain nombre de questions notamment sur les établissements médico-sociaux.

**M. DELRUE (Directeur général des services).** – Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose une lecture assez synthétique des 21 actions, sinon nous allons y passer beaucoup de temps. Je vais m'attarder sur les trois premières actions du plan. Le premier axe consiste à renforcer et sécuriser les moyens humains de la Direction de l'Enfance et de la Famille, puisqu'ils répondent à trois préoccupations majeures de nos travailleurs sociaux.

La première préoccupation est que nous avons une difficulté majeure à recruter des travailleurs sociaux en général, dans le domaine de la protection de l'enfance en particulier. La proposition concrète qui est faite est d'utiliser d'autres moyens pour assurer ces recrutements que le système classique consistant à publier des postes et attendre des candidatures, c'est-à-dire de passer par des cabinets de recrutement et des financements d'encart de recrutement dans des revues spécialisées au niveau national. Nous nous étions refusés à utiliser ces moyens mais ils nous paraissent désormais incontournables pour pourvoir les postes vacants. La première difficulté qui est exprimée par nos travailleurs sociaux sur le terrain est la surcharge de travail qui est due à l'absence de leurs collègues sur des postes qui ne sont actuellement pas remplacés. Chaque poste vacant dans la collectivité est immédiatement publié, et maintenant nous allons passer à la vitesse supérieure.

La deuxième chose qui nous remonte du terrain est le fait que l'on utilise des emplois contractuels dont les agents regrettent la succession de petites durées, parfois d'un mois, de deux mois, de six mois, avec l'impossibilité de se projeter à moyen et long terme, alors qu'ils suivent des enfants qui s'inscrivent dans un temps long. Cela a été parfaitement entendu, et c'est la raison pour laquelle nous allons passer à un système beaucoup plus simple, qui va consister à passer par un premier contrat de six mois, comme une mise à l'épreuve, à laquelle succédera immédiatement un contrat de trois ans, de façon à donner des perspectives. Nous donnerons aussi des possibilités aux contractuels d'intégrer la collectivité et de s'inscrire sur des emplois pérennes.

Une troisième difficulté est celle que nous avons aujourd'hui de trouver des places pour nos enfants. Il est proposé de recruter plus d'assistants familiaux. Nous en avons aujourd'hui 143. La proposition sera d'en recruter 7 supplémentaires. Cela ne suffira pas, il faudra aussi trouver des places dans les établissements. Le temps passé à essayer de trouver une place adaptée est l'une des raisons de l'épuisement de nos personnels actuellement. Nos personnels s'épuisent aujourd'hui, pendant des journées entières, à trouver ces places. Cette situation n'est pas acceptable et c'est pour cela que Madame la Présidente a décidé que le Département rejoue son rôle de chef de file dans l'action sociale par rapport à ces établissements, en exprimant la volonté de la collectivité départementale que les

enfants du Lot-et-Garonne soient accueillis en priorité dans les établissements financés par le Conseil départemental du Lot-et-Garonne. Bien sûr, il est toujours possible qu'un établissement accueille des enfants venant d'ailleurs, mais encore faut-il que nos enfants puissent être placés en priorité, et les places restantes seront utilisées dans un second temps pour accueillir des enfants venant d'autres départements.

Par ailleurs, aujourd'hui les établissements nous font des propositions innovantes concernant de nouvelles places d'accueil. Notre volonté est de reprendre l'initiative et que le Conseil départemental, par le biais d'appels à projets, exprime clairement, quantitativement et qualitativement quelles places il souhaite au sein de ces établissements. Il n'est pas normal que l'on aille chercher dans d'autres départements des places adaptées dans le cadre du médico-social alors qu'on pourrait très bien ouvrir des places supplémentaires dans certains établissements en Lot-et-Garonne.

L'action n° 3 est extrêmement importante puisqu'elle regroupe l'essentiel des moyens que nous vous proposons de mobiliser. Nous vous proposons en effet de créer 10 postes supplémentaires pour venir en renfort du secteur de l'aide sociale à l'enfance. Ces 10 postes se déclinent en deux sous-groupes : d'abord, un premier groupe de 4 postes que l'on vous propose de voter dès aujourd'hui, dans le tableau des effectifs qui vous a été remis, pour apporter le renfort d'une référente ASE supplémentaire sur le secteur de Villeneuve-sur-Lot, qui a le plus de mesures par agent (le recrutement sera lancé immédiatement si les mesures sont approuvées), et de 3 postes de travailleurs sociaux dans une équipe volante, qui interviendront sur tout le département et dont les modalités d'intervention seront organisées en concertation avec les agents, puisque nous avons bien entendu la nécessité d'avoir un minimum d'ancrage territorial et une connaissance des familles locales (les 3 postes seront aussi créés sans délai). Les 6 autres postes proposés à la création réfèrent à l'action n° 10, qui consiste à créer un pôle administratif dans les centres médico-sociaux, conformément à la promesse de la Présidente faite le 30 août en recevant les organisations syndicales : c'est-à-dire la création de postes de secrétaire ASE, qui seront proposés au budget primitif 2022, mais sans attendre nous vous proposons d'ores et déjà de publier aujourd'hui les postes au recrutement et d'organiser ces secrétariats dans les CMS, de façon à pouvoir décharger nos travailleurs sociaux de toute la problématique du travail administratif, qui aujourd'hui les mobilise énormément, et pour qu'ils puissent avoir plus de temps à consacrer aux enfants.

Les autres actions proposées sont complémentaires dans tous les domaines, en termes d'organisation, d'accompagnement et de formation. Je cite au passage l'engagement de notre collectivité de créer un concours interne en 2023, de façon à pouvoir titulariser un maximum de travailleurs sociaux et les fidéliser. Par ailleurs, vous verrez dans la suite des actions que plusieurs mesures d'accompagnement sont proposées aux travailleurs sociaux, ce qui correspond aussi à un changement de méthode en termes d'écoute par rapport au terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé essentiellement en recevant la totalité des agents de l'ASE, en écoutant quelles sont leurs problématiques, pour coller le plus possible aux difficultés rencontrées quotidiennement. Nous travaillons aussi avec l'encadrement, qui est à pied d'œuvre pour proposer ce plan d'action, et nous mettons également en place un groupe miroir, qui est constitué d'un représentant par CMS, soit un groupe de 8 personnes, auquel sont proposées et questionnées toutes nos actions en matière d'organisation, pour vérifier, avant leur mise en œuvre, que les solutions correspondent bien aux besoins du terrain, et pour éviter que des mesures soient critiquées à cause d'une communication insuffisante avec les agents. Le plan d'action sera bien entendu partagé dans nos instances paritaires, en CHSCT et en comité technique.

**Mme SUPPI.** – Je voulais revenir sur les familles d'accueil parce que j'y ai été confronté sur mon canton et ne savais pas répondre. J'aurais aimé que l'on ait une vision départementale et que l'on connaisse exactement le nombre de familles sur chaque canton, ainsi que les dossiers qui sont rejetés et les raisons des rejets. Une famille est partie dans le Lot où son agrément a été accepté. J'aimerais bien que l'on ait des précisions.

**M. DELRUE.** – Concernant les familles d'accueil, nous souhaitons mettre en place une série d'actions, de façon à mieux les associer à notre collectivité et à développer un sentiment d'appartenance, qui est aujourd'hui complexe par définition puisque les familles travaillent à domicile et sont peu présentes entre nos murs. Par exemple, nous souhaitons qu'elles puissent accéder à nos outils internes et participer à des rencontres régulières. L'objectif est de favoriser les échanges avec les familles d'accueil. J'aurais pu vous citer l'exemple de la création de places de répit, parce que l'une des problématiques que nous rencontrons aujourd'hui est que nous ne disposons pas de places suffisantes en quantité et en qualité notamment en pédopsychiatrie. Des familles qui reçoivent des enfants sont parfois en grande difficulté car elles ne sont pas faites pour traiter ces problèmes, et il est essentiel de pouvoir offrir à ces familles des perspectives de répit, qui leur permettent de souffler un peu et de ne pas craquer complètement.

**Mme la Présidente.** – Nous pourrions vous faire une présentation peut-être en commission sur le maillage du territoire en termes d'assistants familiaux. Il y a 143 familles d'accueil et nous allons passer à 150. Il existe des critères précis pour l'obtention d'un agrément.

**Mme GONZATO-ROQUES.** – La question qui a été formulée lors de la commission de Développement social pour connaître les rejets se heurte au fait qu'il appartient aux familles qui n'ont pas eu l'agrément de le dire ou pas. Nous ne pouvons pas donner cette information.

**M. DUFOURG.** – Je suis étonné parce que nous finançons des dossiers et nous n'avons pas le droit d'avoir des informations réelles. C'est l'argent des contribuables !

**Mme la Présidente.** – Monsieur Dufourg, si dans votre commune ou sur votre canton vous étiez sollicité par une famille qui vous dirait qu'elle n'a pas eu l'agrément pour x raison, venez vers les services et nous vous expliquerons les raisons. En général, les refus sont justifiés. Mais il n'est pas possible de faire la promotion des refus.

**M. CHOLLET.** – L'embêtant est lorsqu'un agrément refusé en Lot-et-Garonne est accepté dans un autre département.

**Mme la Présidente.** – Chaque collectivité est souveraine, et il en est de ma responsabilité.

Je vous propose de passer au 3<sup>e</sup> rapport : la prolongation du dispositif du cumul de l'allocation du RSA avec les revenus d'une activité salariée. Je pense que nous en avons largement discuté ce matin, sauf si vous voulez des précisions complémentaires.

## RAPPORT N° 1020

### PROLONGATION DU DISPOSITIF DU CUMUL DE L'ALLOCATION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) AVEC LES REVENUS D'UNE ACTIVITE SALARIEE

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme Grenier (a donné pouvoir à M Borderie)

**Absente non représentée : Mme Dalliès**

**Mme la Présidente.** – Le rapport suivant concerne la revalorisation des services d'aide à domicile.

**Mme GONZATO-ROQUES.** – C'est un dossier que nous avons travaillé communément avec Annie Messina-Ventadoux, qui va le présenter.

**Mme MESSINA-VENTADOUX.** – Je vous rappelle que lors de la session du 8 octobre 2021, l'assemblée départementale a validé l'attribution d'une dotation à chaque SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), sur la base horaire de 23 €, pour les mois d'octobre à décembre 2021. Cela a permis de ne pas avoir d'impact sur l'usager, pour ceux relevant de l'APA, de la PCH et des services ménagers. Ensuite, il a été demandé parallèlement à un cabinet spécialisé, SPRQ, d'évaluer l'impact de l'avenant 43 pour chaque SAAD et d'aller éventuellement au-delà de 23 € si cela est nécessaire. Une série d'éléments ont été demandés aux différentes associations, notamment des bulletins de salaire anonymisés, des évaluations salariales, l'ancienneté... Si l'impact est au-delà de 23 € par heure, il est proposé un complément sous forme de dotation. Or, il se trouve qu'à ce jour, soit certaines associations n'ont pas remis les documents, soit elles les ont remis avec retard.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'arrêter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à 23 € le tarif opposable aux usagers de l'APA, de la PCH et de l'aide sociale, et d'autoriser la Présidente à fixer le montant des dotations en fonction des éléments du cabinet SPQR pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021. Cela nous permettra de continuer notre soutien aux services d'aide à domicile à travers cette évaluation et de limiter le surcoût pour l'usager.

**M. CHOLLET.** – Je suis assez étonné d'avoir reçu deux rapports, deux jours avant cette session. Il est compliqué de voter quelque chose qui est arrivé mercredi pour une session le vendredi. Je vous rappelle que nous sommes en session et non pas en Commission Permanente. Deuxièmement, nous voyons aussi des fédérations et des associations qui s'inquiètent pour les usagers, qui n'ont pas été prévenus que pour les heures qui ne sont pas celles du Département, il va y avoir une conséquence, à savoir une augmentation de leur participation. Le risque est que les associations se trouvent dans une situation où elles sont obligées de majorer la participation des usagers.

**Mme la Présidente.** – C'est effectivement une réalité. Pour 2021, le Département va tout prendre en charge. Mais pour 2022 il va y avoir cet écueil et peut-être même d'autres écueils, avec le risque que certains bénéficiaires perdent des heures d'intervention. Mais c'est le cadre de la loi. Il faut aussi que les fédérations soient transparentes. Elles ont été informées puisque je les ai toutes reçues. Nous sommes évidemment favorables à une augmentation du tarif horaire au minimum à 23 €, mais certains bénéficiaires sont aussi conscients d'une baisse du nombre d'heures dans leur plan d'aide.

**Mme DUCOS.** – Je souligne les difficultés d'ordre financier que vont rencontrer les associations. Au vu de l'augmentation de certains salaires, des dégrèvements risquent de ne plus être applicables, ce qui va induire un surcoût, des effets secondaires de l'avenant 43, qui pourtant est une bonne chose puisqu'il revalorise des salaires. Je sais que vous êtes dans l'attente des chiffres qui sont en train de vous être fournis. Christian Dezalos disait tout à l'heure que les associations ont traîné les pieds pour fournir les chiffres. Je crois que ce terme n'est pas très joli. Elles avaient beaucoup d'éléments à fournir, et en plus il ne faut pas oublier que cela se répercutait sur le salaire d'octobre, donc les bulletins de salaire devaient être établis. Il fallait au moins une dizaine de jours. Elles attendent leur argent pour pouvoir compenser le surplus.

J'ai une question concernant la clarification de la prise en charge du surplus du personnel administratif. Puisque l'avenant 43 « récompensait » des personnels avec des qualifications, il s'avère que certains avec des niveaux supérieurs ont eu des augmentations très fortes. Allez-vous compenser ce champ, et si oui, dans quelle mesure ?

**M. DELRUE.** – Je vais apporter quelques réponses factuelles. Madame la Présidente a annoncé clairement les règles du jeu dès le mois de septembre à l'ensemble des fédérations. De fait, toutes les fédérations ne fournissent pas dans les mêmes délais, avec la même célérité, toutes les informations qui leur ont été demandées. Nous sommes très attentifs à faire en sorte que les fédérations puissent continuer à payer leur personnel, et c'est pour cela que nous vous avons fait voter une première avance sur la base de 23 €, et c'est la raison pour laquelle nous faisons passer ce dossier dans des délais certes extrêmement courts, mais ce n'est pas le choix du Département : c'est malheureusement la nécessité, en fonction des informations qui nous arrivent, pour permettre à ces fédérations de continuer à payer leur personnel jusqu'à la fin de l'année. Ce qui leur a été garanti, c'est le versement d'une dotation complémentaire. Nous nous étions mis d'accord sur les règles du jeu, qui consistaient à favoriser la revalorisation des personnels de terrain. Pour eux, le Département va compenser en totalité toutes les augmentations qui sont actuellement pourvues dans le cadre de l'avenant 43. Dès le départ, nous avons été alertés sur une difficulté pour les personnels administratifs. L'avenant permet des revalorisations, que le Département va effectivement financer, mais nous nous sommes rendu compte de marges de manœuvre, qui ont été utilisées dans certaines fédérations pour revaloriser les personnes de façon très nette, au-delà de l'avenant 43. Ce qui avait été convenu par le Conseil départemental, c'est qu'il n'allait pas à la fois revaloriser les personnels de terrain et laisser passer n'importe quelle revalorisation salariale pour les personnels administratifs. C'est bien là le cœur du sujet. C'est pour cela que nous avons demandé des comptes, pour que l'argent public soit utilisé à bon escient. Nous voulons vérifier que les augmentations pour le personnel administratif correspondent strictement à l'avenant 43 et pas plus. Or, dans les résultats qui me sont envoyés, il y a des différences notables, que l'on pourrait nous reprocher à posteriori et que nous voulons vérifier. Nous essayons de trouver le juste milieu entre leur permettre de payer le salaire tout de suite et ne pas laisser passer n'importe quoi.

**Mme MESSINA-VENTADOUX.** – Il est demandé aux associations d'aide à domicile le simple envoi de documents, ce n'est pas une charge de travail supplémentaire. Deuxièmement, dès que la délibération sera votée, les familles seront informées par courrier.

**Mme la Présidente.** – Je rappelle que l'avenant 43 représente 4,5 millions d'euros par an pour notre collectivité. Mais il n'est pas question de le regretter.

## RAPPORT N° 1021

### REVALORISATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE (SAAD)

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme Grenier (a donné pouvoir à M Borderie)

**Absentes non représentées : Mmes Dhélias et Tonin**

**COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE**

**M. BORIE.** – Madame la Présidente, chers collègues, nous vous présentons deux rapports. J'ai le plaisir de vous présenter le rapport 2004, qui concerne le lancement du plan routes et déplacements du quotidien. Comme vous le savez, le plan de modernisation du réseau routier départemental 2010-2025, que vous connaissez également sous le terme de PMRR, va arriver prochainement à son terme. Il convient par conséquent d'anticiper cette échéance en lançant l'élaboration d'un nouveau schéma prospectif et opérationnel, afin de préparer les dix prochaines années. Avant de vous présenter les enjeux de ce nouveau plan, je vous propose de consacrer un petit temps d'arrêt sur le contenu et l'exécution de l'actuel PMRR, afin de mettre à niveau nos nouveaux collègues.

Ce PMRR a débuté en 2010 pour une programmation sur 15 ans et s'est principalement centré sur un fort taux d'investissement à destination du réseau structurant, pour lutter contre le désenclavement de notre département et améliorer la desserte des agglomérations, pôles des activités et d'habitat, garants du développement économique. Une liste d'opérations avait été dressée pour un montant global de 166 M€ sur l'ensemble de la programmation. En 2018, c'est-à-dire à mi-parcours de son exécution, cette assemblée a tiré un premier bilan. Le niveau de réalisation des opérations est conforme aux objectifs de départ, se traduisant financièrement par plus de 63 M€ de travaux neufs entre 2010 et 2017, aussi par la nécessité de procéder à certains ajustements au regard des évolutions de notre territoire départemental. Ces ajustements se sont traduits au sein d'un PPI ( Plan Pluriannuel d'Investissement) spécifique aux infrastructures, voté le 6 avril 2018, pour un budget global de 106 M€, dont 46 M€ spécifiques aux grands projets d'infrastructure partenariaux, à savoir la RN21, le deuxième échangeur d'Agen Ouest, l'opération de Camélat, etc.

Aujourd'hui, 73 % des opérations inscrites à la programmation sont terminées ou en cours de l'être, ce qui représente un investissement effectif du Département de 104 M€. Une fois que les dernières opérations restant à réaliser seront mises en œuvre, comme la déviation Est de Marmande, la déviation Sud-Est de Casteljaloux, le nouveau pont du Mas d'Agenais et le giratoire de Béroy à Razimet et de Rogas à Sainte-Livrade-sur-Lot, l'objectif du PMRR de mener une intervention ciblée pour le réseau structurant pour désenclaver le territoire et améliorer la desserte des pôles d'activité sera enfin atteint.

En complément de cette stratégie d'aménagement, nous nous lançons aujourd'hui dans l'élaboration du plan routes et déplacements du quotidien, un plan prospectif et opérationnel, que nous vous proposons de décliner autour de trois enjeux.

Le premier d'entre eux est de réaffirmer la priorité à l'entretien et à la modernisation de notre réseau routier départemental. Notre politique de maintenance doit en effet s'inscrire dans les nouvelles réalités climatiques. Si le patrimoine routier évolue et se maintient en fonction de l'entretien dont il bénéficie, il se détériore obligatoirement au fil du temps par la combinaison des actions de l'eau et des charges roulantes et avec des événements climatiques de plus en plus extrêmes tant dans leur intensité que dans leur fréquence. Cela impose le maintien en bon état de ce réseau routier, afin qu'il conserve son potentiel structurant.

L'équation est simple : si l'on conçoit tout naturellement que les routes sont des sources de pollution à part entière, il n'en demeure pas moins qu'elles sont le support des déplacements économiques et de la population. Sans ce réseau, c'est toute l'activité qui stoppe. L'enjeu est d'autant plus important que les experts sont clairs : les montants financiers à mobiliser en curatif pour faire face au dérèglement climatique dépasseraient à moyen terme dix fois ceux de l'entretien annuel revus et adaptés. Ce n'est donc pas acceptable.

Le bon sens remonte souvent du terrain. En deux mois, j'ai visité et rencontré tous les agents des centres d'exploitation des trois unités départementales. Tous me l'ont dit : l'eau est l'ennemi de la route. En tant que gestionnaires de ce réseau, nous devons donc nous inscrire dans cette réalité, amplifiée par le phénomène de crue et de pluie abondante.

Le second enjeu que ce plan routes et déplacements du quotidien devra relever est de répondre aux nouveaux usages des mobilités douces. Le département de Lot-et-Garonne n'échappe pas à ces nouveaux usages de mobilité active, comme la marche et le vélo, que ce soit en zone urbaine ou rurale. Pour autant, ils nécessitent des aménagements adaptés, sécurisés et pertinents en termes de tracés pour relier des pôles de services et d'activités. Si le Lot-et-Garonne bénéficiait sur cet aspect d'un maillage déjà favorable grâce à ses réalisations en termes de voies vertes et de vélo-routes, il convient aujourd'hui de développer ce réseau cyclable en lien et en cohérence avec l'action des communes et des EPCI au travers de leurs propres plans vélos, qu'ils développent progressivement.

Le troisième enjeu du plan est de contribuer aux mobilités solidaires. Nous ne partons pas de rien car différentes démarches sont déjà menées par le Département, comme l'étude départementale actuellement en cours sur les mobilités solidaires et inclusives pour faciliter la mobilité des plus fragiles. Le 19 octobre dernier, à Monflanquin, s'est tenu le premier Carrefour des mobilités, qui a mobilisé plus de 150 participants pour échanger et découvrir des solutions de mobilités innovantes afin d'améliorer les déplacements en zone rurale et périurbaine, de faciliter les déplacements des personnes fragiles en matière d'accès à l'emploi, à la formation, à la santé et à la culture. Le plan routes et déplacements du quotidien prolongera donc l'ensemble des actions en place et les démarches en cours pour répondre aux enjeux de la mobilité des territoires ruraux.

Voici, mes chers collègues, les trois grands enjeux que ce nouveau plan devra relever. Concernant maintenant la méthode pour son élaboration, celle-ci sera partenariale et transversale, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, dont les EPCI, qui ont tous pris la compétence d'autorité d'organisateur de mobilité, en lieu et place de la Région, comme la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) leur en a donné la possibilité. La gouvernance sera adaptée et organisée à deux niveaux : la CATIM (Commission Aménagement des Territoires, Infrastructures et Mobilité) suivra et examinera l'ensemble de ces travaux, et un comité de pilotage sera nécessairement créé au regard de la transversalité que suppose le traitement de la question des mobilités. Ce comité sera constitué de 13 membres, et l'ensemble des groupes seront représentés. Enfin, le délai d'élaboration est estimé à 18 mois, avec l'ambition de mettre en œuvre ce plan à compter du budget 2023.

Voici, mes chers collègues, la stratégie et la méthode que nous souhaitons mettre en place pour élaborer ce plan, qui fixera des objectifs de performance et se déclinera par des programmes d'actions phasées, ambitieuses et cohérentes avec les capacités budgétaires du Département. Le comité de pilotage sera constitué de 8 membres pour le groupe de la majorité, 3 membres pour le groupe 100 % Lot-et-Garonne, 1 membre pour le groupe des 47, et 1 membre pour le groupe Dynamique citoyenne.

**Mme CASTILLO.** – Monsieur le vice-président, cher collègue, j'avais une interrogation parce que vous avez indiqué que les opérations comprises dans le PMRR 2021-2025 seraient achevées en 2025 et qu'ainsi les objectifs seraient atteints. Vous avez cité deux opérations qui sont sur notre canton. Avez-vous la certitude que celle concernant le pont du Mas d'Agenais serait bien réalisée en 2025 ? La deuxième question concerne évidemment la déviation Sud-Est de Casteljaloux : je ne sais pas si vous en avez eu connaissance, moi j'en ai eu connaissance depuis très peu, mais le collectif qui s'était déjà monté en 2009 pour faire capoter ce projet de déviation refait surface aujourd'hui, m' enjoignant au terme d'une pétition à prendre un arrêté municipal d'interdiction des poids lourds en transit, arrêté que j'avais demandé de prendre plutôt conjointement avec le Département, les services de l'État et les communes traversées, ce qui avait fait l'objet d'un refus au terme d'une étude détaillée notamment de trafic. Aujourd'hui je demande le soutien du Département face à ce collectif, qui a du mal à comprendre l'aberration de la prise d'un arrêté municipal d'interdiction des poids lourds en transit. Concrètement, je ne sais pas comment je vais faire pour arrêter les poids lourds qui vont se présenter

aux panneaux d'entrée de Casteljaloux, sur les quatre gros axes routiers qui traversent la ville. Je pense qu'il faut que l'on agisse conjointement pour faire enfin entendre raison à ce collectif qui refait surface aujourd'hui pour des raisons que j'ignore et qui évoque encore le fameux barreau Nord, cause qu'il plaidait déjà en 2009 au moment où la déviation Sud-Est avait été abandonnée.

**M. BORIE.** – À ce jour, nous n'avons rien reçu de ce collectif au niveau du Département, qui sera évidemment solidaire de la municipalité de Casteljaloux face aux exigences de ce collectif. Concernant le pont du Mas d'Agenais, les crédits sont inscrits et cela ne dépend que du bon vouloir des communes qui sont bénéficiaires de cette traversée, les communes de Sénéstis et du Mas d'Agenais. Deux variantes de tracé leur ont été proposées, et les deux communes ne sont pas d'accord entre elles. Nous irons faire ce pont quand elles seront d'accord entre elles.

**Mme CASTILLO.** – Il faut quand même garder à l'esprit l'urgence un peu relative, qui est que la durée de vie de ce pont n'est plus que de dix ans. Il faudrait envisager d'autres actions auprès de ces deux collectivités. Je pense donc qu'il faut que nous émettions des réserves sur une certitude quant à l'achèvement de ce pont pour 2025.

**M. BORIE.** – Au premier trimestre, j'ai l'intention de rencontrer les Conseils municipaux de ces deux communes pour savoir où est le blocage, afin que la raison soit entendue. Il peut y avoir des positions de principe, ce que j'entends tout à fait, mais il existe des contraintes importantes notamment pour le transport scolaire. Beaucoup de kilomètres sont à effectuer du fait de ce pont rendu inaccessible. S'il le faut, nous ferons une médiation. Mais vouloir faire le bonheur d'une commune au détriment de l'autre, ce n'est pas tellement notre position. Mais il faudra que nous prenions nos responsabilités au final.

**Mme CASTILLO.** – Pouvons-nous être associés à votre démarche en tant que conseillers du canton ?

**Mme la Présidente.** – Nous en avons parlé. Je pense qu'il est important pour Monsieur Borie de faire la première rencontre de façon séparée. Mais bien évidemment, nous avons convenu que l'on travaillerait ensemble ensuite, si un consensus n'est pas trouvé sur l'un des deux ouvrages possibles. Je vous propose qu'à la suite de la réunion séparée avec les maires, nous refassions un point avec vous pour voir quelle posture prendre afin d'essayer de faire avancer ce projet. Aujourd'hui nous sommes dans une situation de blocage dont ni vous ni nous ne sommes responsables. Les travaux effectués sur le pont du Mas seront effectifs pendant une dizaine d'années, comme vous l'avez rappelé, et nous avons évalué les écueils de ce retard notamment par rapport aux collégiens. Nous sommes conscients que ces travaux ne peuvent pas être trop repoussés. Des familles vont forcément faire des choix pour mettre leurs enfants ailleurs qu'au Mas d'Agenais et les mettre plutôt au collège Germillac à Tonneins. Tous ces éléments sont à prendre en compte.

**M. DELRUE.** – Par rapport à l'interdiction de passage des poids lourds, la collectivité va travailler étroitement avec vous. Il faut avoir conscience que lorsqu'on prend un arrêté d'interdiction de circulation des camions, ceux-ci passent ailleurs. Toute la difficulté est là. S'il suffisait de les effacer de la carte, on l'aurait déjà fait. Ce que disent les opposants, sauf erreur de ma part, c'est que les poids lourds n'ont qu'à prendre l'autoroute. Le trafic Nord-Sud est extrêmement important, avec des camions qui viennent des Landes ou qui s'y rendent. La difficulté est que s'ils ne passent pas à un certain endroit, en général ils ne prennent pas l'autoroute mais prennent un itinéraire de substitution qui passe par d'autres communes, donc le problème est déporté. Il faut donc être très attentif aux conséquences d'une interdiction. En général, les poids lourds ne font pas ce qu'on leur demande de faire, ils font ce que leur indiquent les cartes GPS. Il faut peut-être y travailler ensemble et aussi faire de la concertation avec le collectif pour lui expliquer les conséquences. Quelle que soit la décision au final, je pense qu'un bon échange permettra que cette décision soit mieux comprise des citoyens.

**Mme CASTILLO.** – Mon propos n'était pas du tout de remettre en cause la motivation du refus de la prise d'un arrêté conjoint. Aujourd'hui, les doléances exprimées au terme de la pétition



concernent un arrêté purement municipal. A fortiori, si l'arrêté conjoint a ces conséquences, on peut largement imaginer quelles sont les conséquences d'un arrêté municipal. Cela va me créer des situations de blocage que ce collectif ne veut pas entendre. Donc je demande le soutien de vos services pour m'aider à lui faire entendre raison, parce que je ne vais pas recruter 50 policiers municipaux pour se poster aux entrées de ville.

**M. DELBREL.** – À titre personnel, je suis ravi et même excité à l'idée de participer à ce groupe de travail, à ce comité de pilotage sur le plan routes et cheminements du quotidien. Je suis convaincu que le Conseil départemental a un vrai rôle à jouer, notamment sur le volet de la création des voies durables, même si Gilbert Dufourg l'a rappelé tout à l'heure : il faut toujours trouver un équilibre entre l'entretien du réseau existant et la création de nouvelles voies durables ou solidaires. Aujourd'hui, il y a de l'argent à récupérer au niveau de l'État avec un dispositif qui s'appelle le FMA, le fonds de mobilités actives, qui est en place a priori jusqu'en 2026, avec une thématique centrée sur l'axe domicile-travail. 40 % sont à aller chercher. Je rappelle qu'en 2020, dans la liste des lauréats, il y avait plusieurs Conseils départementaux. Il faut aussi savoir que les EPCI ont également la compétence de mobilité. Donc un montage financier est à faire à travers ce fonds, qui pourrait permettre finalement de subventionner de nouvelles voies cyclables, durables, de mobilité douce ou solidaire, avec un plafond de 80 % de subvention. Cela permettrait au Conseil départemental d'être maître d'ouvrage et de ne financer que très peu. Sur l'agglomération d'Agen par exemple, l'EPCI met 30 % pour toute réalisation de voies. On peut imaginer que les communes qui seront traversées n'auront que 20 % de la réalisation à se partager. C'est une piste à creuser. Il serait intéressant aussi de faire un audit à l'échelle du Département pour savoir quels sont les tronçons à mettre en avant dans les prochaines années.

**M. CHOLLET.** – De même, comme à la Dynamique citoyenne, le groupe 100 % Lot-et-Garonne est très excité à l'idée d'entrer dans cette gouvernance adaptée. Vous nous avez proposé 3 membres et nous avons 4 candidatures.

**Mme la Présidente.** – Vous pouvez être 4.

**M. DUFOURG.** – Ce sera ma binôme qui participera à ce groupe. À Val de Garonne, nous avons déjà des plans avec les techniciens pour faire des circuits éventuels, selon des priorités. Hier, je suis allé dans une usine qui comporte à peu près 70 personnes et j'ai compté quand même 8 vélos et 2 trottinettes ; il n'y en avait pas il y a un an et demi.

**M. CHOLLET.** – Les 4 noms sont Guillaume Lepers, Jacques Borderie, Arnaud Devilliers, Rémi Constans.

**Mme la Présidente.** – D'accord.

## **RAPPORT N° 2003**

### **INFRASTRUCTURES ET MOBILITES, RESEAU ROUTIER**

***L'assemblée prend acte du rapport***

## RAPPORT N° 2004

### PLAN ROUTES ET DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

**VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- **M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillarès)**
- **Mme Grenier (a donné pouvoir à M Borderie)**
- **M Hocquelet (a donné pouvoir à Mme Maillou)**
- **M Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie)**
- **Mme Dhélias (a donné pouvoir à M Picard)**

**Absente non représentée : Mme Dalliès**

**COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES**

**M. MASSET.** – Chers collègues, les rapports ont été travaillés au sein de notre commission Économie, une commission vivante, animée et qui voyage également. Elle proposera une nouvelle méthodologie en début d'année, toujours dans le cadre de ses compétences, notamment pour l'emploi et en particulier pour renforcer les passerelles avec Job47.

Le premier rapport est un point d'étape sur l'avancement du projet Center Parcs Landes de Gascogne, qui est entré en phase opérationnelle depuis 2019. Il a connu 90 jours d'interruption de chantier entre avril et juin 2020, liée à la crise sanitaire, et l'activité a repris pour une livraison prévue en avril 2022. Le coût total est de 188 M€ : 75 M€ pour l'équipement, portés par la SEML du Rieucourt, et 113 M€ pour les cottages, portés par Center Parcs. Le conseil d'administration comprend 10 membres : 3 administrateurs désignés par le Département, 3 par la Région, 1 par la Communauté de communes des Landes de Gascogne, 2 par la Caisse des dépôts, et 1 administrateur de Center Parcs. Un peu plus de 320 emplois sont à pourvoir, un certain nombre de recrutements ont déjà été effectués. S'agissant des retombées économiques et touristiques, il faut noter que 73 % des marchés pour les cottages ont été attribués à des entreprises régionales, 50 % à des entreprises lot-et-garonnaises. Pour l'équipement, 73 % des marchés sont attribués à des entreprises de Nouvelle-Aquitaine, près de 70 % à des entreprises lot-et-garonnaises.

Le rapport 3013 concernant l'animation des différentes structures SEML. Le Code général des collectivités locales précise que le Département doit se prononcer sur le rapport d'activité annuel de ces sociétés d'économie mixte dont il est actionnaire. La première est la SEML du Rieucourt, qui a été constituée le 4 juin 2019, avec un capital social de 28,5 M€. Le Département du Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine en sont les actionnaires principaux et détiennent chacun 36,7 % du capital social. Les représentants du Département sont Pierre Camani, Sophie Borderie et Jacques Billirit, mais il y a eu un changement lié aux dernières élections.

La société d'exploitation de la base du Temple-sur-Lot a pour objet l'exploitation, la gestion, l'entretien, le développement et la mise en valeur de la base. Depuis janvier 2020, c'est l'intercommunalité Lot et Tolzac qui est l'actionnaire majoritaire et l'autorité déléguée dans le cadre d'un transfert de compétences. Le Département était représenté par Daniel Borie, et désormais ce sera Marylène Paillarès. Il y disposait de 3,34 % et y détient maintenant 14 % du capital. Ce projet, initié

depuis plusieurs années, transformera le lieu en véritable destination sportive. Il est porté à hauteur de 12 M€ et s'appuie principalement sur le calendrier des Jeux olympiques de Paris 2024 et l'obtention du label Centre de formation des JO. Pour réaliser ce projet d'investissement de 12 M€, cette structure s'est entourée de partenaires publics et privés, dont le Département, par l'augmentation de sa part de capital de 250 k€ (délibération en date du 3 juillet 2020). Lors de la sa réunion du 26 novembre 2021, la commission permanente départementale délibérera sur la présence du Département parmi les parties prenantes des différents actionnaires.

La dernière structure est la SEM47, qui était présidée par Christian Dezalos en 2020. Pour rappel, le Département détient un peu moins de 51 % des parts. Sur le plan opérationnel, l'année 2020 a été principalement marquée par la réception de travaux du Campus Numérique, par la sécurisation des Centres Médico-sociaux, par la création de locaux, de zones d'activités et de lotissements. Les investissements liés aux différents marchés contractuels représentent un montant total de 45 M€, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations propres, la SEM a conclu un bail emphytéotique pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Il vous est demandé d'approuver le rapport annuel de ces trois structures.

**M. DEZALOS.** – Je ne participe pas au vote du rapport 3013.

**Mme CASTILLO.** – J'avais eu l'occasion de m'en émouvoir lors des désignations. J'aurais aimé être associée à la SEM du Rieucourt. Je comprends que ma présence soit douloureuse pour mon prédécesseur, mais il est quand même un peu regrettable qu'en tant qu'élue du canton je ne sois pas associée aux travaux de cette société, où sont présents 3 représentants du Département. On m'avait opposé une fin de non-recevoir, dont acte, mais je tenais à le rappeler.

**M. CHOLLET.** – Tout le groupe 100 % Lot-et-Garonne est en accord avec Julie Castillo. Il est dommage qu'elle n'en fasse pas partie.

**M. DUFOURG.** – Nous aimerions bien aussi participer aux différentes réunions sur notre canton. Souvent les habitants ne comprennent pas que le Conseil départemental ne participe pas sur leur canton.

**Mme KHERKHACH.** – Concernant les difficultés de recrutement dont on parle depuis ce matin, le secteur du tourisme n'est pas épargné. Cher Michel Masset, au vu des informations dont tu disposes, quel est le point d'avancement sur les recrutements ? Est-ce de nature à compromettre l'ouverture du site au printemps 2022 ?

**M. MASSET.** – Je pense que si cette partie a pu poser des questions à un moment donné, je ne dis pas qu'elle est complètement levée, mais les recrutements suivent leur cours et il n'y a pas de problème majeur à ce niveau-là.

**M. CAMANI.** – Je ne prendrai pas part au vote non plus, puisque je suis président de la SEM. Pour répondre à la question sur les emplois, nous n'avons pas beaucoup de craintes, parce que les candidatures sont très nombreuses, 3 à 4 fois le nombre de postes disponibles. Un process est mis en place et porté par Pôle Emploi, avec des jurys qui choisissent des candidats plus sur leur motivation que sur les diplômes ou l'expérience. Il y a eu une inquiétude sur le recrutement des maîtres-nageurs, parce qu'il n'est pas facile de recruter dans ce domaine. Pour le reste, je n'ai pas de retour négatif. Concernant Madame Castillo, je voudrais lui rappeler qu'elle avait déjà posé cette question et que nous lui avons répondu qu'elle était associée au comité technique.

**Mme CASTILLO.** – Au comité emploi. Je ne suis pas du tout associée au comité technique.

**M. LEPERS.** – Je veux vous dire que c'est un bonheur d'assister à ces commissions, qui sont actives, animées, avec beaucoup de discussions. Je suis rassuré avec ce que vient de dire Monsieur Camani, parce que ce ne sont pas du tout les informations que nous avons sur les recrutements. Mais je reviens sur nos bénéficiaires du RSA : nous avons un peu de temps dans le timing des recrutements et j'espère que nous avons réussi à avoir des actions auprès d'eux. Le temps de formation peut être intéressant pour leur mettre le pied à l'étrier dans cette grosse structure. Pour ce qui est du nom, j'insiste sur le fait qu'il faut profiter de cette grosse structure, à la puissance médiatique hors normes, pour parler du Lot-et-Garonne. Le Center Parcs s'appellera Landes de Gascogne, je n'ai pas réussi à le faire appeler Lot-et-Garonne : tant pis ! C'est une puissance de frappe pour enfin dire où est le Lot-et-Garonne et être fier de notre marque Lot-et-Garonne. Enfin, travaillons dès maintenant sur l'espace touristique dans ces structures, parce que je suis convaincu que les retombées économiques ne sont pas à la première visite, mais je crois au rebond des visites. Je pense que si l'on a un accueil touristique sympathique, si la personne qui est venue a trouvé nos rues, nos chemins, nos signalisations sympathiques jusque-là, si l'on travaille avec les Offices du tourisme, les Agglomérations, les Communautés de communes, on pourra faire revenir des gens sur notre territoire lors des jours suivants ou des vacances suivantes. Je pense donc que c'est une opportunité pour nos bénéficiaires du RSA et pour faire revenir ces personnes.

**M. CAMANI.** – Nous avons souvent parlé ici des retombées économiques. C'est une volonté forte du Département et cela a été l'un des points forts lorsque nous avons conclu le contrat et les conventions avec Pierre et Vacances : qu'il y ait une présence forte sur le site du Comité départemental du tourisme et des Offices du tourisme. Nous le faisons depuis pas mal de temps. Il est prévu une réunion bientôt sur place avec le Comité départemental du tourisme et le groupe Pierre et Vacances, avec l'idée de valoriser le département, ses produits, ses marchés fermiers. Le nom Lot-et-Garonne apparaît, mais c'est une entreprise privée et on ne peut pas lui imposer de mettre le nom que nous choisirions nous-mêmes.

**M. MASSET.** – L'opposition est constante puisqu'elle avait déjà formulé ses remarques. Concernant la vitrine touristique du Lot-et-Garonne, je précise qu'un poste sera financé par le CDT (Comité Départemental du Tourisme), dont la présidente Valérie Tonin est là, et un poste financé par la Communauté de communes Landes de Gascogne. Il est bien évident, mon cher Guillaume Lepers, que vous avez en plus le privilège de siéger dans la commission Économie et que celle-ci sera associée. Il y aura une vision départementale de tous les territoires. Je crois également à une politique de rebond, c'est-à-dire que des personnes qui viennent découvriront un petit peu le Lot-et-Garonne, et grâce à cette animation qui sera portée sur site, elles auront plaisir à revenir dans d'autres lieux du département. J'en suis entièrement convaincu.

Je profite de mon temps de parole pour vous dire que l'opération « De firme en firme » sera maintenue. Les acteurs économiques et les élus seront conviés le 2 décembre prochain.

**Mme la Présidente.** – J'avais une interrogation par rapport à la participation des collégiens, puisqu'ils participent à cette opération. Au regard de la crise, c'est un peu étonnant.

Je vous propose de passer au vote des rapports.

## RAPPORT N° 3012

### RAPPORT D'INFORMATION CENTER PARCS

***L'assemblée prend acte du rapport.***

**RAPPORT N° 3013**

**RAPPORT ANNUEL 2021 DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) DONT IL EST ACTIONNAIRE**

**VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité (MM. CAMANI et DEZALOS ne participent pas au vote).**

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme Grenier (a donné pouvoir à M Borderie)
- M Hocquelet (a donné pouvoir à Mme Maillou)
- M Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme Dhélias (a donné pouvoir à M Picard)

**Absents non représentés : Mme Dalliès et M Constans**

**COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Mme PAILLARES.** – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, avant de rentrer dans le vif du sujet, en présentant le rapport sur le sport de cette décision modificative n° 2 du budget départemental, je souhaite vous faire un point sur la santé des associations sportives au vu des retours des dossiers de fonctionnement que nous avons reçus pour la saison 2021-2022, mettant en exergue les chiffres de la saison précédente, l'année la plus difficile en raison de la crise sanitaire.

À ce jour, nous avons reçu 515 dossiers contre 549 l'an dernier. Parmi ces dossiers, 318 déclarent une baisse de licenciés comprise entre 0 et 40 % ; 61 dossiers une baisse entre 40 et 80 % ; 9 dossiers une baisse supérieure à 80 %. 108 ont une augmentation du nombre de licenciés, et 19 font une première demande de subvention. En moyenne, la baisse de nombre de licenciés est établie à -12,77 %. Pour mémoire, afin de ne pas pénaliser financièrement les associations victimes de cette baisse de licenciés, l'exécutif départemental a proposé une modification exceptionnelle du régime d'aide traditionnel de soutien aux associations. Cette modification a permis d'éviter une baisse d'attribution globale de près de 77 k€ aux associations lot-et-garonnaises.

Le rapport qui vous est soumis aujourd'hui concerne la mission départementale de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature, avec notamment l'inscription de quatre nouveaux itinéraires de randonnées au PDESI (plan départemental des espaces, sites et itinéraires), l'actualisation de la composition de la CDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires), et la révision du schéma de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature pour la période 2021-2028.

20 nouveaux itinéraires répartis sur l'ensemble du territoire ont été élaborés d'avril à juin. Un repérage fin a permis de réaliser diverses observations sur la qualité du balisage, le positionnement et l'état, la sécurité, l'intérêt patrimonial et paysager, et les activités annexes sur ou à proximité des projets d'itinéraire.

Réunis en commission plénière le 5 octobre dernier, les membres de la CDESI ont émis un avis favorable à la proposition du comité technique et vous invitent ainsi à inscrire au PDESI les itinéraires suivants : 1<sup>er</sup> circuit en catégorie « découverte » en Vallée du Dropt, Monteton, le point de

vue des 13 clochers ; 2 circuits en catégorie « initié », un en forêt landaise (Caubeyres, la fontaine bouillonnante) et en Vallée du Lot, Saint-Sardos/Lacépède, en plein cœur du pays de Serres ; et un circuit en catégorie « confirmé », entre Landes et Gascogne, Cocumont, une langue randonnée vers Goutx. Ces différents circuits seront agrémentés au printemps 2022 d'un nouveau panneau de départ, de supports de médiation et de panneaux de signalisation aux abords des routes départementales si cela se justifie.

Concernant l'actualisation de la composition de la CDESI, les membres sortants ont été consultés pour renouveler leur souhait de siéger, et de potentiels nouveaux membres ont été sollicités. La CDESI a émis un avis favorable au maintien de la structuration en trois collèges et pris acte de l'entrée et de la sortie de certaines structures, portant à 32 le nombre de membres, contre 34 membres sur la période 2017-2021. Pour le collège 1, 7 structures sont membres, avec 10 représentants. Le collège 2 est composé de 12 structures titulaires et 8 structures suppléantes. Le collège 3 est composé de 10 structures membres, avec le retrait de la Chambre d'agriculture, qui n'est pas membre de droit, et ne souhaitait pas reconduire sa participation aux travaux de la CDESI. Le SMAVLOT devient expert associé au comité technique de la CDESI pour des travaux spécifiques. De son côté, le Centre régional de la propriété forestière intègre la CDESI.

Le dernier point du rapport est la révision du schéma de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature pour la période 2021-2028. Au cours des deux années du premier schéma, 9 des 15 fiches actions ont été engagées, sous l'égide de mon prédécesseur Daniel Borie ; 4 vont l'être courant 2022. La CDESI a validé le principe de poursuivre le travail sur les fiches déjà engagées ou en passe de l'être et de proposer l'inscription de 2 nouvelles fiches actions, qui viendraient compléter celles de l'axe 1, « Conduite de la mission sports et loisirs de nature », et de l'axe 4, « Sensibilisation et formation ». La 1<sup>re</sup> fiche action serait intitulée « Animation de la CDESI, de son comité technique et de ses sous-commissions ». Son objectif opérationnel serait de faire de la CDESI une instance de coopération et d'expertises au service du développement maîtrisé des sports et loisirs de nature. La 2<sup>e</sup> fiche action permettrait la réalisation d'un guide des bonnes pratiques et de la connaissance des milieux naturels à destination des organisateurs d'activités sportives et de loisirs de nature et des particuliers.

**M. DUFOURG.** – Ce rapport est bien expliqué. Mais cela m'inquiète que la Chambre de l'agriculture sorte de ce chantier. Je lui en ai fait le reproche et j'attends une réponse.

**Mme PAILLARES.** – D'après ce que nous a dit Daniel Borie, la Chambre d'agriculture était membre mais ne participait jamais aux réunions.

**M. BORIE.** – Lorsqu'on a composé le comité de pilotage et de gestion de ces sites et itinéraires, on l'a élargi au maximum à tous ceux qui sont en lien avec les intérêts de la nature et des propriétés qui pouvaient éventuellement être traversées, puisque par définition les chemins de randonnée sont plutôt en milieu rural. Nous avons toujours demandé la présence de la Chambre d'agriculture afin de désamorcer d'éventuels conflits d'usage. Elle a dit oui au début, mais elle n'est pas venue siéger. J'espérais que des techniciens puissent être envoyés, mais personne n'a fait l'effort de venir siéger, et je trouve cela dommage. Pour moi, elle était plus membre de droit que certaines autres chambres consulaires, sauf qu'elle décline sa participation. Maintenant, les choses se feront sans eux. C'est leur choix.

**M. DUFOURG.** – Moi-même je suis désolé de leur absence.

**Mme PAILLARES.** – Nous sommes les premiers à le regretter. Si vous pouvez avoir des informations plus précises, nous sommes preneurs.

**M. BORIE.** – Dans notre département rural, il y a de plus en plus d'actions en faveur de l'économie agricole, et ces itinéraires font partie du produit attractif de notre département. Amener des gens près des fermes, faire de l'agritourisme, je pense que cela avait du sens. C'est dommage.

**M. DUFOURG.** – Hier, à la suite de la session, ma binôme Vanessa Dalliès a demandé au secrétariat d'avoir un peu plus d'informations. Je n'en sais pas plus.

**Mme la Présidente.** – Je propose que nous passions au vote.

#### **RAPPORT N° 6008**

**MISSION DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE :**  
- **INSCRIPTION DE QUATRE NOUVEAUX ITINERAIRES DE RANDONNEE AU PDESI**  
- **ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA CDESI ET REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE POUR LA PERIODE 2021-2028**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- ***M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillarès)***
- ***M Hocquelet (a donné pouvoir à Mme Maillou)***
- ***M Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie)***
- ***Mme Dhélias (a donné pouvoir à M Picard)***
- ***M Bouysonnie (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)***

**Absents non représentés : Mme Grenier, M Borderie, M Masset, Mme Ducos, M Constans, Mme Dalliès**

#### **COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT**

**Mme la Présidente.** – Pour cette commission, je propose que nous prenions acte du rapport sauf s'il y a des questions particulières.

#### **RAPPORT N° 7004**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE SANTE ANIMALE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE –  
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES**

***L'assemblée prend acte du rapport.***

#### **COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE**

**Mme la Présidente.** – Y a-t-il des interventions sur les rapports ?

**Mme GENOVESIO.** – Concernant les effectifs, je souhaiterais savoir s'il serait possible d'avoir la répartition par service.

**M. DELRUE.** – Vous l'avez dans le rapport d'activité. Si vous souhaitez avoir quelque chose de plus détaillé, nous vous fournirons le détail des effectifs direction par direction.

### **RAPPORT N° 8033**

#### **RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2020**

***L'assemblée prend acte du rapport***

### **RAPPORT N° 8034**

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

### **RAPPORT N° 8037**

#### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Mme la Présidente.** – Monsieur Dezalos intègre donc la commission Administration générale et Ressources humaines.

#### **Absents lors du vote de ces rapports 8034 et 8037 :**

- ***M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillarès)***
- ***M Hocquelet (a donné pouvoir à Mme Maillou)***
- ***M Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie)***
- ***Mme Dhélias (a donné pouvoir à M Picard)***
- ***Mme Grenier (a donné pouvoir à M. Borderie)***
- ***M. Bouyssonnie (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)***

**Absente non représentée : Mme Dallès**



**COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**Mme la Présidente.** – Y a-t-il des questions sur les rapports ?

**RAPPORT N° 9022**

**PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES ET PROVISIONS**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9023**

**M 57- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9024**

**M 57- RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9025**

**DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR, EN APPLICATION DES ARTICLES L.1413-1, L.3211-2, L.3221-10-1 ET L.3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

***L'assemblée prend acte.***

**RAPPORT N° 9026**

**DELEGATION DE COMPETENCE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE MARCHÉ PUBLIC – INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

***L'assemblée prend acte.***

**RAPPORT N° 9027**

**DM2 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB)**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9028**

**EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9029**

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNAL 2019-2021 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE, L'ASSOCIATION DES MAIRES ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOT-ET-GARONNE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9030**

**EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CONVENTION AVEC L'ÉTAT**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ces rapports 8034 et 8037 :**

- M Lacombe (a donné pouvoir à Mme Paillarès)**
- M Hocquelet (a donné pouvoir à Mme Maillou)**
- M Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie)**
- Mme Dhélias (a donné pouvoir à M Picard)**
- Mme Grenier (a donné pouvoir à M. Borderie)**

**- M. Bouyssonnier (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)**

**Absente non représentée : Mme Dalliès**

**Mme la Présidente.** – Nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote de la motion qui a été déposée à l'ouverture de cette session, relative au soutien des antennes locales de RFM et Virgin Radio (Cf page suivante). Est-ce que tout le monde a pris connaissance de la motion ? La motion est adoptée à l'unanimité.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette session. La séance consacrée à la décision modificative n° 2 est levée.

**TEXTE DE LA MOTION**

**MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE*****Relative au soutien des antennes locales de RFM et Virgin Radio***

Dernièrement, la presse locale a fait état des conséquences du projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) proposé par la direction du groupe Lagardère pour réorganiser le réseau local des stations de RFM et Virgin Radio.

A l'échelle du pays, 30 des 71 stations seraient ainsi concernées et s'il était validé, ce plan se solderait par la suppression de 34 postes dont 30 de journalistes. Hormis les conséquences dramatiques pour les salariés souvent implantés localement depuis de nombreuses années, la mise en œuvre de ce PSE affecterait directement le pluralisme et la qualité de l'information radiophonique locale.

En effet, il paraît totalement aberrant d'élaborer les flashes locaux d'information au sein de rédactions implantées dans des métropoles régionales très éloignées des sujets traités localement et des enjeux de nos départements. Au-delà de ce contre-sens, la proposition de PSE du groupe Lagardère nous apparaît aller à l'encontre du principe énoncé par le CSA à savoir que l'information locale doit être traitée par des stations implantées localement ; doctrine du reste confirmée par la jurisprudence en matière de Programmes d'Intérêt Local.

De plus, il nous est inconcevable que notre territoire soit ainsi traité comme un département de seconde zone où l'information locale serait reléguée en arrière-plan. En effet, la fermeture des antennes des radios RFM et Virgin Radio se traduira inmanquablement par une aggravation de la fracture territoriale déjà très mal vécue dans nos territoires dits « périphériques ».

**Réunis en séance plénière le 26 novembre 2021, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne :**

- **EXPRIMENT** tout leur soutien aux salariés des antennes de RFM et Virgin Radio ;
- **RAPPELLENT** leur attachement au pluralisme de l'information, condition essentielle de la démocratie ;
- **MANIFESTENT** leurs craintes face aux regroupements des organes de presse qui nuisent à la pluralité et à la qualité de l'information ;
- **DEMANDENT** au Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel d'examiner la validité du plan de sauvegarde de l'emploi au regard de la nécessaire préservation d'une information locale plurielle et de qualité.

**Vote : motion adoptée à l'unanimité.**

# DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Décision modificative n° 2 2021

### Session du 26 novembre 2021

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest **Décision modificative n°2 de 2021**

Sections	Types de mouvements	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	Réel	300 000	-250 000
	Ordre	938 000	938 000
	virement de la section de fonctionnement		550 000
	<b>Total investissement</b>	<b>1 238 000</b>	<b>1 238 000</b>
FONCTIONNEMENT	Réel	210 000	760 000
	Ordre	0	0
	virement à la section investissement	550 000	
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>760 000</b>	<b>760 000</b>
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>		<b>1 998 000</b>	<b>1 998 000</b>

- Pas d'impact sur les équilibres budgétaires
- Augmentation du volume du budget liée principalement aux écritures d'ordre
- Les ajustements :
  - charges de personnel : 0,201 M€
  - ajustement de la DGF : - 0,600 M€
  - recettes exceptionnelles : 1,351 M€
  - dépenses d'investissement : 0,300 M€ financés par complément de FCTVA et autofinancement
- Poursuite du désendettement : emprunt d'équilibre – 500 M€

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance



Session du 26 novembre 2021

1 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance est **un document obligatoire** prévu par le code de l'action sociale et des familles qui est opposable aux services et établissements soumis à autorisation

Au-delà de cet aspect réglementaire, le schéma constitue la « feuille de route » en matière de politique publique de protection de l'enfance pour une durée de 5 ans

2 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## LE CONTEXTE

Une attention soutenue du Gouvernement par le biais de la stratégie nationale de prévention et protection et les différents rapports produits (Cour des comptes, IGAS, etc.)

Une faible synergie des acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance sur le territoire

3 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## LA METHODE

Une élaboration concertée et transparente :

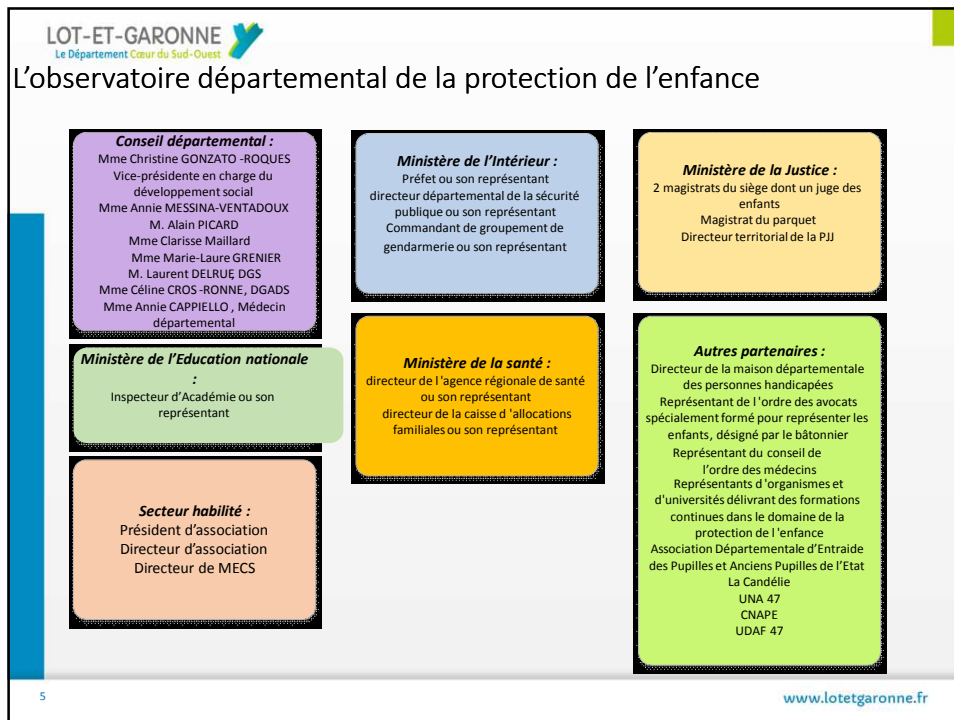
- un pilotage par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) installé en septembre 2020
- des appréciations techniques portées par un comité technique
- Un groupe projet composé de cadres de la collectivité

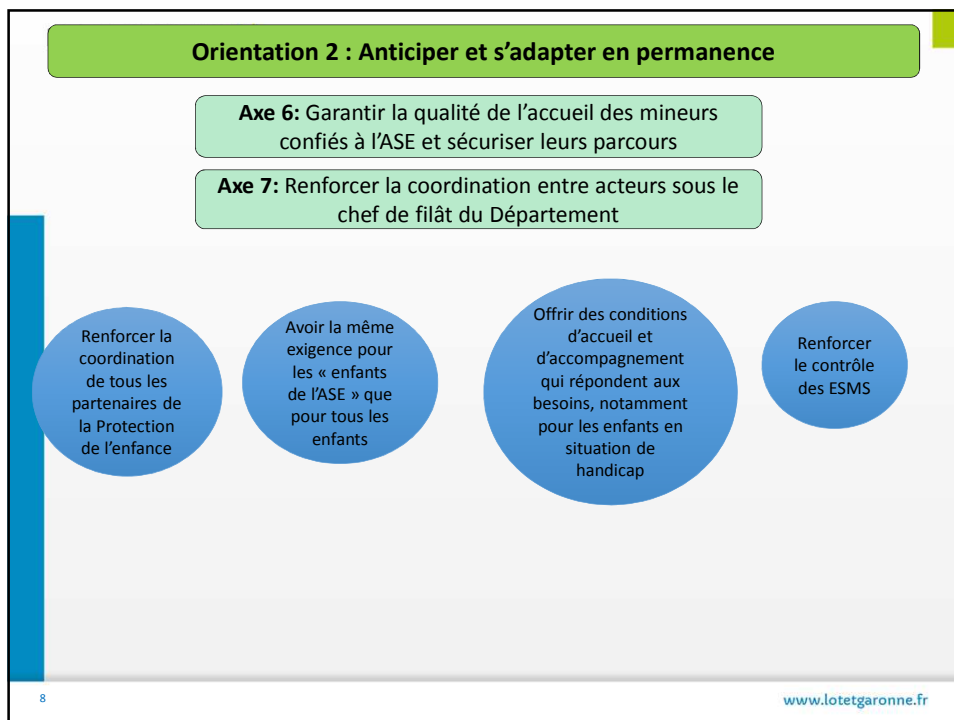
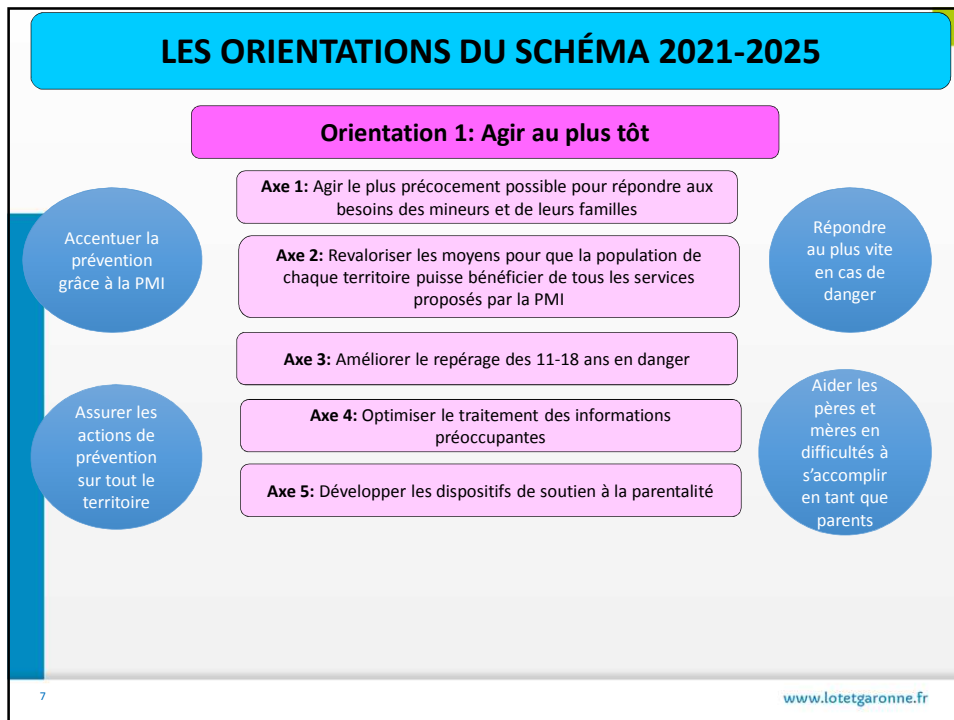
Une élaboration reposant sur des ressources internes

Un renfort apporté par un projet collectif de l'INET

Au titre de son rôle de pilotage, l'ODPE devra valider la programmation des actions sur la durée du schéma

4 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)





**Orientation 3 : Donner la certitude d'un avenir**

**Axe 8:** Systématiser la participation des enfants et des jeunes à des instances participatives

**Axe 9:** Accompagner les adolescents et les jeunes majeurs dans leurs projets

Rendre les « enfants de l'ASE » acteurs de leur destin

Étayer le passage à l'âge adulte

9 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

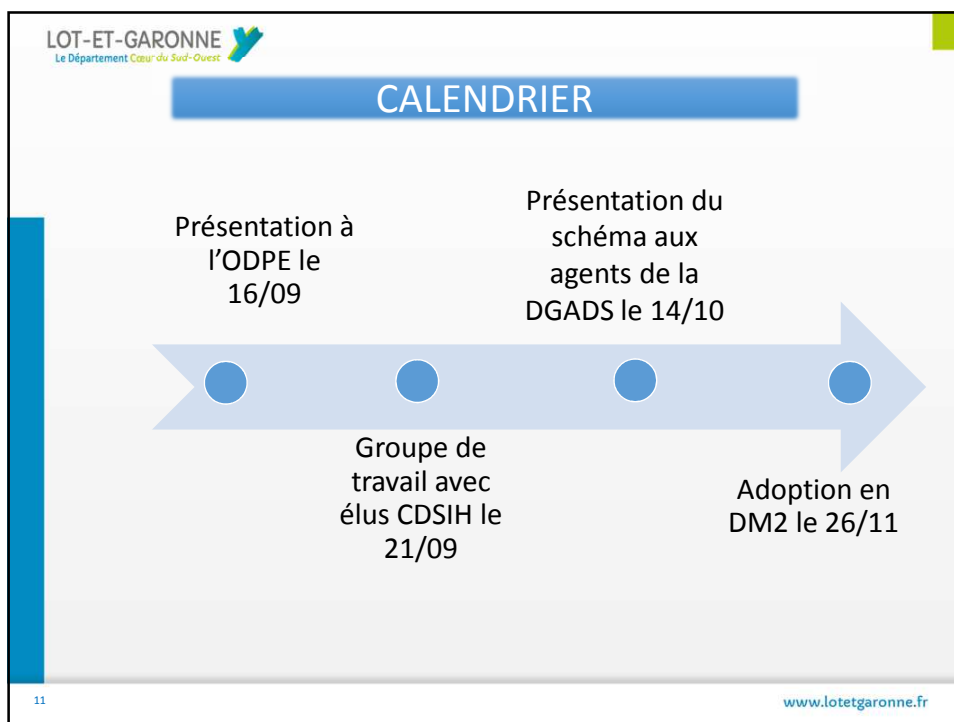
**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département *Cœur du Sud-Ouest*

**Orientation 4 : Mutualiser les efforts**

**Axe 10:** Développer les actions et missions de l'ODPE

Faire de l'ODPE le garant de la cohérence, du partage et du pilotage des actions en matière de prévention et de protection de l'Enfance

10 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

### Synthèse plan d'action Direction Enfance Famille

Axe n°1	
Renforcer et sécuriser les moyens humains de la DEF	
<b>Action 1</b> Pourvoir les postes vacants	En cours
<b>Action 2</b> Déprécier les agents contractuels	Immédiat
<b>Action 3</b> Recruter des assistants familiaux supplémentaires et les fidéliser	BP 2022 avec diffusion immédiate des fiches de poste
<b>Action 4</b> Ajuster les moyens au regard de l'activité	à partir de janvier 2022

12 28/02/2022 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Axe n°2 Augmenter le nombre de places adaptées pour accueillir les enfants confiés en Lot-et-Garonne	
<b>Action 5</b> Redéfinir la procédure d'admission vers le secteur associatif	A partir de décembre 2021
<b>Action 6</b> Mettre en place un outil de suivi de l'offre d'accueil	A partir de décembre 2021
<b>Action 7</b> Adapter l'offre aux besoins constatés	RV avec ARS le 01/12/2021 + procédure en cours pour les places de répit (Lieux de vie)

13 28/02/2022 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Axe n°3 Améliorer l'organisation et le fonctionnement	
<b>Action 8</b> Actualiser les fiches de poste des référents, des coordonnateurs et des Responsables de Territoire	Journée d'échanges DEF 14/12/2021
<b>Action 9</b> Créer une équipe de Travailleurs sociaux volants	Décembre 2021
<b>Action 10</b> Création d'un pôle administratif DEF en CMS	Février 2022
<b>Action 11</b> Doter les professionnels des moyens matériels facilitant leurs missions	Immédiat
<b>Action 12</b> Fluidifier le circuit administratif de la DEF	1er semestre 2022
<b>Action 13</b> Diffuser un appel à projets pour le placement à domicile et les visites médiatisées	1er trimestre 2022 (cahier des charges)

14 28/02/2022 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

<b>Axe n°4</b> <b>Accompagner les agents dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles</b>	
<b>Action 14</b> Organiser les réunions hebdomadaires de régulation	en cours
<b>Action 15</b> Mettre en œuvre des groupes d'analyse de pratique	1er trimestre 2022
<b>Action 16</b> Proposer du coaching pour les cadres DEF	1er trimestre 2022
<b>Action 17</b> Mettre en œuvre le plan de formation DEF	en cours

15 28/02/2022 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

<b>Axe 5</b> <b>Améliorer la communication et le management</b>	
<b>Action 18</b> Elaborer et partager le projet de service de l'ASE	1er semestre 2022 (cahier des charges)
<b>Action 19</b> Simplifier le circuit de décision	avril 2022
<b>Action 20</b> Sécuriser les agents en situation à risque	en cours
<b>Action 21</b> Définir un cadre pour les récupérations d'heures supplémentaires	1er trimestre 2022

16 28/02/2022 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

**REUNION DU 26 NOVEMBRE 2021 – DM 2 2021 -**

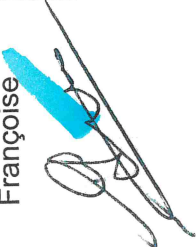
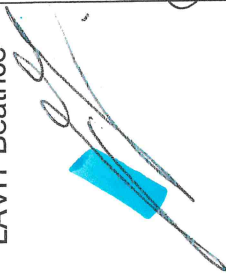
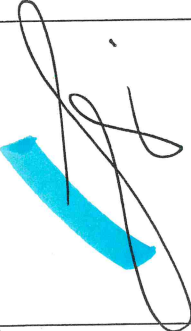
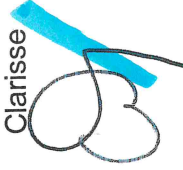
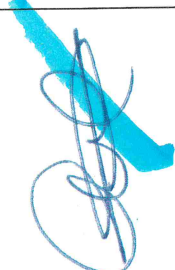
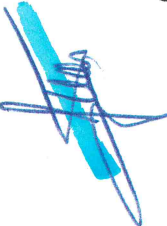
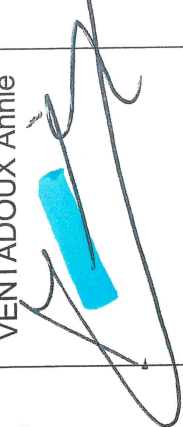
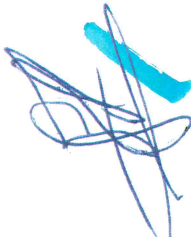
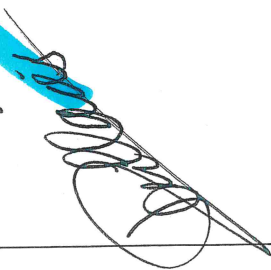
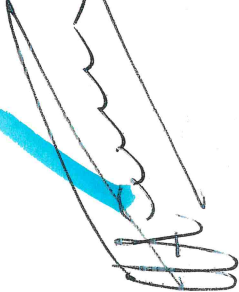
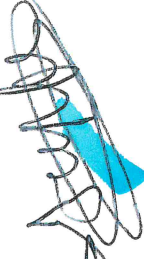
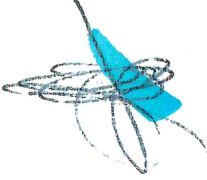


**EMARGEMENT**

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :

BILRIT Jacques	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BOUSQUIER Philippe	BOUYSSONNIE Thomas	CALMETTE Marcel	CAMANI Pierre
CASTILLO Julie	CHOLLET Pierre	CONSTANS Rémi	DALLIES Vanessa <i>Absente non se présenter</i>	DELBREL Christian	DEVILLIERS Arnaud	DEZALOS Christian
DHELIAS Danièle	DUCOS Laurence	DUFOURG Gilbert	DUPUY Ayméric	GARGOWITSCHE Sophie	GENOVESIO Cécile	GIRAUD Béatrice
GONZATO-ROQUES Christine	GRENIER Marie-Laure <i>Absente (pouvoir donné à M. Borderie)</i>	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas <i>Absent (pouvoir donné à Mme Paillares)</i>	LAMY Laurence



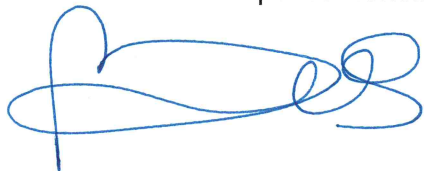
**REUNION DU 26 NOVEMBRE 2021 – DM 2 2021 -**

<p>LAURENT Françoise</p> 	<p>LAVIT Béatrice</p> 	<p>LEPERS Guillaume</p> 	<p>MAILLARD Clarisse</p> 	<p>MAILLOU Emilie</p> 	<p>MASSET Michel</p> 	<p>MESSINA- VENTADOUX Annie</p> 
<p>MIRANDE Jean- Jacques</p> 	<p>PAILLARES Marylène</p> 	<p>PICARD Alain</p> 	<p>SUPPI Patricia</p> 	<p>TONJIN Valérie</p> 	<p>VO VAN Paul</p> 	<p>BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental</p> 

*Approbation des débats de la session du 26 novembre 2021, Décision modificative n°2 de 2021.*

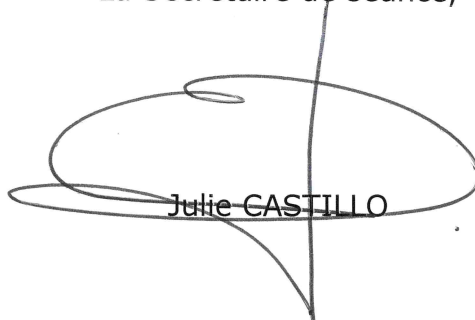
Fait le 11 février 2022

La Présidente du Conseil départemental,



Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance,



Julie CASTILLO

Imprimé en Hxtlgt 2022

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département



Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9  
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94